

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

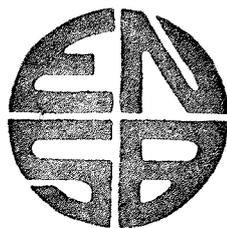
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LES BIBLIOTHEQUES DE COMITES
D'ENTREPRISE ET LE RESEAU DE
LECTURE PUBLIQUE.

Mémoire présenté par Claude
LECRUBIER, sous la direction
de Marie-Françoise BISBROUCK.

ANNEE : 1984-1985

21^{ème} PROMOTION

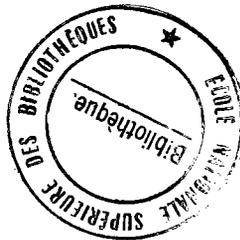


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

- Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires -

LES BIBLIOTHEQUES DE COMITES D'ENTREPRISE
ET LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE



mémoire présenté par Claude LECRUBIER,
sous la direction de Marie-Françoise BISBROUCK.

- E.N.S.B. - 1984-1985 -

- 21e promotion -

1985

24

LECRUBIER (Claude).

Les bibliothèques de comités d'entreprise et le réseau de lecture publique : mémoire/présenté par Claude Lecrubier. —

Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, 1985. - 1 vol., 70 [38] f.; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1985.

Entreprise, bibliothèque.

Bibliothèque, entreprise.

Bibliothèque de comité d'entreprise / lecture publique

Lecture publique / Bibliothèque de comité d'entreprise.

Bilan des connaissances actuelles sur les bibliothèques de comités d'entreprise ; réalisations et projets de coopération avec le réseau de lecture publique.

Je remercie les bibliothécaires de comités d'entreprise et les représentants de syndicats et d'associations qui ont contribué à la réalisation de ce travail en répondant de bonne grâce à mes nombreuses questions ; et tout particulièrement Béatrice Gillard, bibliothécaire du comité d'établissement Dassault-Saint Cloud, sans qui le mémoire n'aurait pu être réalisé.

Je tiens à exprimer mon amitié et ma gratitude à Marie-Françoise Bisbrouck, directrice du centre C.A.F.B. de Paris, qui malgré un emploi du temps très chargé, a dirigé ce travail avec une grande rigueur, et beaucoup de gentillesse.

Claude Lecrubier

Les bibliothèques de comité d'entreprise
et le réseau de lecture publique

Jusqu'à ces dernières années, les contacts entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques de comité d'entreprise étaient pratiquement inexistantes ; la Lecture Publique estimait que les BCE n'étaient pas de vraies bibliothèques, et les BCE se méfiaient des instances officielles, qu'ils redoutaient de voir intervenir dans le milieu des comités d'entreprise, chasse gardée des syndicats. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'évolution des deux réseaux de lecture entraîne-t-elle une meilleure connaissance mutuelle, et peut-elle conduire à une coopération véritable ? Quelles sont à terme les perspectives de cette évolution ?

L'histoire des BCE explique pour une grande part
leur situation particulière

Dans la seconde moitié du 18^e siècle, les couches moyennes de la société française se tournent vers la lecture, dans "une demande spontanée d'instruction" (Noë Richter)*. Ce phénomène est confirmé par l'examen des inventaires après décès, qui révèlent qu'artisans et domestiques sont nombreux à posséder une bibliothèque. Cette nouvelle soif de savoir va entraîner une évolution du système de lecture publique dans trois directions :

- les bibliothèques populaires, créées dans un esprit de paternalisme ; elles donnent à lire de "bons livres" aux classes laborieuses, les maintenant à leur place dans la société par de saines lectures dépourvues de toute pensée susceptible de faire réfléchir sur les principes de la hiérarchie sociale telle qu'elle demeure.
- La lecture "bourgeoise", qui récupère à son profit les bibliothèques municipales initialement prévues pour être ouvertes à tous, et crée les nouveaux cabinets de lecture.
- La lecture ouvrière, qui naît dans les nouvelles classes laborieuses des villes, mais aussi dans le milieu rural. Un certain nombre d'autodidactes issus du peuple, nourris de littérature de colportage et de "bons livres" dispensés par les bibliothèques de foyers populaires (souvent fournis en livres par l'Eglise), ont également lu les philosophes du 18^e siècle, et réfléchi en conséquence. L'alphabétisation progresse rapidement à partir des années 1820, et lors de la révolution de juillet, apparaissent les premiers livres et journaux publiés par des ouvriers. Ceux-ci déclarent que le peuple a désormais droit au savoir ; ils prônent l'instruction des ouvriers par les

* RICHTER (Noë) - La pénétration du livre dans les classes laborieuses des origines aux comités d'entreprises.

In : Bulletin de l'ABF, 2^e trimestre, p. 9 à 11.

ouvriers, en un circuit fermé à l'intérieur du monde du travail, sur le modèle des "cours du soir" qui étaient alors fréquents dans les milieux du compagnonnage.

Quels livres faut-il aux travailleurs ? Des ouvrages de référence, des classiques, des auteurs contemporains, des ouvrages "sociaux". En 1848, le gouvernement de la 2e République vote la loi limitant à 10 heures la journée de travail. Des séances de lecture publique destinées aux ouvriers s'organisent ; les débuts du Second Empire ne favorisent guère cette nouveauté, mais à partir de 1859, la politique impériale se libéralise. On peut lire dans le journal "Le Vengeur" du 8 avril 1871 : "Il faut qu'un manieur d'outil puisse écrire un livre... sans pour cela se croire obligé d'abandonner l'étau ou l'établi. Il faut que l'artisan se délasse de son travail journalier par la culture des arts, des lettres et des sciences, sans cesser pour cela d'être un producteur".

En 1884 est votée la loi autorisant la création des syndicats ; la circulaire d'application cité nommément les bibliothèques comme l'un des services relevant des activités des syndicats. De nombreuses bibliothèques sont alors créées ; le syndicaliste Fernand Pelloutier mène une action énergique en faveur de leur développement et en 1906, 116 des 136 Bourses du Travail existantes ont une bibliothèque.

Au début du 20e siècle, c'est au niveau international que se pose la question du savoir ouvrier. Le Bureau International du Travail met sur pied en 1933 une enquête sur l'importance qu'accordent à la lecture les organisations ouvrières, et produit un "Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce et de la propagande collective pour la lecture et le livre"*. Ce rapport souligne que "le livre, élément de culture, élément d'information, doit figurer dans

* Noë Richter, op. cit.

tous les projets d'organisation sociale". C'est le début de l'essor des bibliothèques dans les entreprises ; les plus importantes ont "des bibliothécaires professionnels (qui) gèrent leur bibliothèque dans le même esprit et selon les mêmes méthodes que les bibliothécaires publics. On peut déjà trouver dans ces bibliothèques des sections enfantines et des collections en langues étrangères pour les travailleurs immigrés" (Noë Richter).

Deux exemples illustrent la hardiesse des nouvelles idées sur la lecture dans le milieu du travail, préfigurant des principes aujourd'hui de lecture publique :

- la "Librairie du Travail", dont les objectifs sont "de former pour le prolétariat un nouvel organe de propagande et d'étude en même temps que de délassement" (1918).
- Le "Musée du soir", créé par Henri Poulaille en 1935, se veut une bibliothèque populaire où l'on trouverait les journaux des syndicalistes et où se tiendraient débats et discussion.

Ces idées sont déjà très "lecture publique", mais gardent toujours comme principe essentiel le militantisme politique et syndical. En 1936, le Front Populaire prend de nombreuses mesures en faveur des loisirs et de la culture. Georges Lefranc, directeur du Centre Confédéral d'éducation ouvrière, ouvre une école de bibliothécaires ouverte aux responsables des bibliothèques des "Collèges du Travail" ; elle était également ouverte à tous les militants syndicaux qui travaillaient dans des bibliothèques d'associations ou même dans des bibliothèques municipales.

En 1945, une ordonnance stipule que des Comités d'entreprise doivent obligatoirement exister dans toute entreprise employant plus de 50 salariés ; ces comités sont dotés d'un budget versé par la direction

de l'entreprise, au prorata de la masse salariale ; ce pourcentage varie selon la nature de l'activité de l'entreprise. Les C.E. reprennent alors à leur compte la plupart des bibliothèques d'entreprise, et en créent d'autres. Dans les décennies 1960 et 1970 se produit un "boom" des BCE tant qualitatif que quantitatif ; depuis les années 1980, la crise économique entraîne un net ralentissement dans les activités culturelles des C.E. : diminutions de leur budget en raison des licenciements, changement de politique culturelle des C.E. (priorité aux activités de loisirs et de vacances, parfois simple redistribution d'une partie des crédits du C.E. sous forme de primes).

Droits, devoirs et attributions des comités d'entreprise

Les BCE sont régies par une législation précise :

l'ordonnance du 22 février 1945 définit clairement les attributions des comités d'entreprise et leur action culturelle :

"Aux termes de l'article L 432.8 du Code du Travail, le C.E. assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise, au bénéfice des salariés et de leurs familles ... il appartient à chaque C.E. de déterminer de façon autonome l'utilisation de ses ressources, en dehors de toute citation ou recommandation émanant des organisations professionnelles ou des pouvoirs publics ... Le C.E. gère les institutions d'ordre professionnel ou éducatif telles que ... les bibliothèques".

L'article 432.8 prévoit également que les activités sociales et culturelles doivent être instituées au bénéfice des salariés de l'entreprise et de leur famille :

"Il existe un cloisonnement très strict entre les pouvoirs et les attributions des comités d'établissements, et les fonds mis à la disposition de chacun ne peuvent être employés qu'au profit des salariés de l'établissement ... Il est nécessaire dans tous les cas que l'activité (des C.E.) soit en rapport avec les conditions d'emploi ou de vie des travailleurs et de leurs familles".

Principes posés par la cour d'appel de Lyon en 1970 sur l'organisation de réunions : "le comité peut utiliser librement ses locaux pour l'exécution de la mission qui lui est dévolue, mais en raison du principe de spécialité qui s'impose à toute personne morale, il ne peut les affecter même temporairement à des activités qui n'entrent pas dans ses attributions".

D'autre part, l'article R 432.2 "ne peut être interprété de façon restrictive quant à la forme que peut revêtir l'activité éducative... Les comités peuvent faire appel au concours de toute personne, même étrangère à l'entreprise, choisie par lui en raison de ses connaissances, de son expérience, ou de sa valeur humaine".

Article 636.2 : "Activité de nature syndicale. Ce type d'activité n'entre pas en principe dans les activités du C.E. Le principe de neutralité doit être respecté par tout comité d'entreprise dans la gestion des oeuvres sociales".

De ces éléments de législation, des principes essentiels sont à garder en mémoire quant aux bibliothèques de C.E. : elles sont financées par un pourcentage salarial, donc des fonds privés et particuliers à chaque entreprise ; elles sont destinées aux salariés et à leurs familles exclusivement, parfois aux retraités de l'entreprise ; les locaux du comité d'entreprise ne sont affectés qu'à des activités intrinsèques à ses attributions. Ces trois notions sont essentielles, car elles déterminent la situation particulière des BCE et partant leur spécificité.

Données et éléments de recensement disponibles
au niveau national

- Les enquêtes en cours

Au moment où ce mémoire est rédigé, des statistiques sur les BCE sont en cours d'élaboration : l'une est organisée par le groupe Comités d'Entreprises de l'Association des Bibliothécaires Français (A.B.F.), avec la collaboration et le concours financier de la Direction du Livre et de la Lecture. Cette statistique a pour but un recensement des BCE au niveau national : l'ABF dispose actuellement d'un fichier recensant 750 BCE et a négocié avec l'INSEE l'achat d'un fichier recensant 500 BCE d'entreprises comptant plus de 500 salariés. Mais des problèmes de recensement demeurent pour ce qui concerne les petites BCE qui sont l'immense majorité et dont l'existence est très mal connue ; ces bibliothèques vivent repliées sur elles-mêmes, ont une existence difficile et précaire et n'apparaissent pas dans les statistiques. Une autre enquête est actuellement en cours, à l'initiative du Ministère de la Culture. Elle est élaborée par le Service des Recherches du Ministère, et porte sur "les activités culturelles dans les comités d'entreprise".

- L'enquête de l'ABF

- Budget de la bibliothèque.
- Surface et situation du local (à l'intérieur ou non de l'entreprise ?)
- Personnel ; bénévoles ou salariés, ayant ou non une formation technique et laquelle ?

- Nombre de livres et de disques à la bibliothèque.

- Nombre de lecteurs inscrits et de prêts.

L'ABF procède par questionnaires à remplir envoyés aux bibliothèques de CE dont elle a la liste. Les réponses devaient être renvoyées avant le 20 mai 1985 afin de permettre la sortie des statistiques à la fin du mois de juin, mais d'après ce que j'ai pu constater, plusieurs bibliothèques n'avaient pas encore à la date fixée renvoyé leur questionnaire.

- Les services du Ministère de la Culture

ont adopté un autre procédé : disposant d'une liste d'environ 300 comités d'entreprise, des enquêteurs sont envoyés dans les CE pour 3 jours d'enquête. Les questions posées sont les suivantes :

- Quelle est l'origine du fonds initial de la bibliothèque ? (création ou reprise d'une bibliothèque militante ?)
- Est-elle ouverte aux seuls salariés, à leurs familles, aux retraités de l'entreprise, à des personnes extérieures à l'entreprise ?
- Le personnel a-t-il suivi une formation spécifique ? (CAFB*, stages organisés par des associations ou des organisation syndicales ?).
- La bibliothèque reçoit-elle des apports financiers ponctuels en plus de son budget propre ? (subventions d'association, subventions de la Direction du Livre, autres apports ?).
- La bibliothèque pratique-t-elle des actions en commun avec
 - d'autres CE
 - des bibliothèques publiques (bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt ?).

* Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

A défaut des statistiques 1985 de l'ABF, les seuls éléments disponibles sont les statistiques 1978 de cette même association, publiées en 1979 et reprises, en même temps que plusieurs études fragmentaires dans l'ouvrage "Les bibliothèques en France. Rapport à Monsieur le Premier Ministre", étude entreprise sous la direction de Pierre Vandevorde, et publiée en 1981. Les chiffres et données qui figurent dans ce rapport ne seront pas repris ici en leur entier ; quelques-uns seront cités à l'appui des tendances générales de l'étude sur les BCE en France. La première constatation qui s'impose à l'étude de ces données est le faible rendement des diverses enquêtes sur les BCE : à titre d'exemple, un questionnaire envoyé à 1 266 entreprises en 1968, lors de la Thèse d'Etat de Bernard MIEGE "les CE, les loisirs et l'action culturelle", n'a reçu que 86 réponses, soit un taux de 6 % de questionnaires renvoyés. En 1977, une étude de la Direction du Livre comportant un questionnaire sur les relations entre les bibliothèques publiques (BM et BCP) et les BCE n'a reçu que 101 réponses. Le rapport Vandevorde établit qu'il existe en France en 1981 environ 36 000 comités d'entreprises ; il est certain que nombre d'entre eux n'ont pas de bibliothèque, mais la conclusion que l'on peut en tirer est que les BCE répugnent à donner des indications qui les concernent à un organisme associatif ou officiel en vue d'un recensement (cette conclusion vaut pour l'année 1981 et les années précédentes). Le rapport ne manque pas de souligner que "les résultats d'enquêtes disponibles sont trop anciens ou trop partiels pour permettre des extrapolations sérieuses". (On ne peut que regretter la parution tardive des statistiques ABF 1985 actuellement en cours).

Quelques réflexions générales sont cependant à retenir :

- Les bibliothèques importantes, appartenant à des CE d'entreprises de plus de 500 salariés, sont sur-représentées du fait de leur budget important, qui leur permet de constituer un fonds d'ouvrages conséquent et diversifié, et d'employer un personnel salarié par le CE et pourvu d'une formation technique : en revanche, il existe une nette majorité d'entreprises inférieures à 500 salariés, où la situation est nettement moins satisfaisante en ce qui concerne les bibliothèques, sans parler

d'un nombre important d'entreprises de moins de 200 salariés où le faible budget du CE n'alimente qu'une "bibliothèque-placard" (c'est l'expression des bibliothécaires de CE eux-mêmes), disposant d'un fonds d'ouvrages très embryonnaire, gérée par des bénévoles en plus de leur temps de travail, et peu "rentable"; sans parler des CE qui n'ont pas de bibliothèque du tout.

Le problème particulier des BCE est donc leur très grande inégalité, tant en locaux qu'en personnel ou en crédits. Si des bibliothèques importantes comme celle de Renault-Flins (qui dessert plus de 17 000 salariés qui habitent dans environ 280 communes, a une activité importante, jouant parfois auprès de la population extérieure à l'entreprise le rôle d'une BM) présentent à l'observateur le côté "positif" des BCE, combien de "bibliothèques-placard" à l'existence précaire existent-elles, dont on ignore la présence, où un fonds de quelques dizaines d'ouvrages choisis du mieux qu'ils peuvent par les militants syndicaux dévoués, mais dépourvus de toute formation technique, voisine avec les chaussures et les ballons de football, ou les caisses contenant les verres destinés aux vins d'honneur !

Une des causes principales de cette inégalité entre les BCE en France est due à la diversité des entreprises elles-mêmes (29 000 salariés chez Peugeot !) et aux différences du pourcentage de la masse salariale consacré au CE selon l'activité de l'entreprise. Ce pourcentage varie d'un minimum légal de 0,5 % à 5 % de la masse salariale. De plus, la part consacrée à la bibliothèque est selon le rapport Vandevoorde de 4,9 % du budget global des CE en moyenne ; selon les chiffres, ce n'est donc pas une partie très importante du budget. A titre d'exemple : le CE de l'entreprise Dassault à Saint-Cloud disposait en 1984 de 30 millions de francs de budget global (5 % de la masse salariale, dans les entreprises aéronautiques). Le budget de la bibliothèque pour l'année 1984 était environ de 160 000 francs, le personnel étant rémunéré par le CE, soit 0,5 % du budget global, ce qui semble peu ; mais pour une entreprise de 3 800 salariés, le CE consacre par salarié 42 francs à la bibliothèque (hors salaires du personnel). Le rapport Vandevoorde établit que la dépense d'acquisition moyenne par salarié est de 14,74 francs, les écarts étant de 1 à 93, selon les CE. Dans l'ensemble, les dépenses d'acquisition des BCE semblent

importantes. En comparant les chiffres, la moyenne des dépenses d'acquisition des BM était en 1977 de 2,54 FRF par habitant, contre 12,44 FRF pour les BCE. Là encore, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un chiffre moyen, mais souligne le rapport, "on doit donc constater que l'effort financier des CE qui entretiennent une bibliothèque pour assurer la présence du livre et du disque sur le lieu de travail est fort important".

Le personnel des BCE

En deçà de 500 salariés, il n'existe pas de personnel à plein temps dans le BCE. La présence de personnel permanent est d'autant plus fréquente que l'entreprise est importante, mais rien n'est systématique : chez Thomson CSF à Bagneux, qui emploie 3 800 salariés, tout le personnel de la bibliothèque est bénévole, et il n'y a aucun permanent à plein ou à mi-temps, chacun travaillant à la bibliothèque en plus des heures de travail.

La situation du personnel des BCE est très variable :

- salariés de l'entreprise travaillant à titre bénévole à la bibliothèque.
- élu du CE y consacrant une partie de son temps de délégation.
- salariés mis à temps partiel ou à plein temps à la disposition du CE, et rémunérés par l'entreprise.
- salariés à temps partiel ou à plein temps rémunérés par le CE.

Tous les cas de figure existent, mais il est à noter que le poste spécifique de bibliothécaire n'existe que rarement. La plupart du temps, des salariés du secteur administratif ou social (élus du CE mais aussi assistantes sociales ou parfois infirmières !) gèrent la bibliothèque. Ce personnel n'est donc pas formé à la tâche de

bibliothécaire ; mais depuis quelques années, la situation semble s'améliorer dans le domaine de la formation. Nombre de bibliothécaires de CE ont suivi - à leur demande - des stages ponctuels de formation organisés par des associations culturelles proches des organisations syndicales (Travail et Culture, Culture et Liberté, 3CF), ou professionnelles : l'ABF propose un cours élémentaire destiné aux bibliothécaires ; les personnels des grosses bibliothèques de CE sont de plus en plus souvent titulaires du CAFB, qu'ils passent en général alors qu'ils ont déjà plusieurs années de pratique, souhaitant une formation technique "lecture publique". Là encore, aucune généralisation quant à la formation technique n'est possible.

Les conclusions que le rapport Vandevoorde a tirées des données disponibles sur les BCE peuvent être quelque peu actualisées par les résultats d'une enquête menée par l'ABF-CE auprès de bibliothécaires participant aux journées d'études de février 1984 : "La place du livre dans l'animation culturelle des CE". Rappelons que n'ont répondu à l'enquête que les bibliothécaires adhérents à la section "Comités d'Entreprises" de l'ABF, venant pour la plupart de bibliothèques importantes, et ayant reçu une formation professionnelle.

L'enquête 1984 (Journées d'études de l'ABF)

Le questionnaire porte sur 62 entreprises : 41 sont situées en région parisienne, 21 en province.

Locaux

6 bibliothèques ont un local inférieur à 25 m²
 10 disposent de 25 à 50 m²
 16 disposent de 50 à 100 m²
 4 disposent de 100 à 150 m²
 10 disposent de plus de 150 m²

Heures d'ouverture

10 bibliothèques sont ouvertes moins de 5h par semaine
 15 sont ouvertes de 5 à 10h par semaine
 17 sont ouvertes de 10 à 20h par semaine
 9 sont ouvertes de 20 à 30h par semaine
 3 sont ouvertes de 30 à 40h par semaine

Personnel

Les chiffres donnés sont trop globaux pour en tirer une analyse pertinente ; on peut cependant conclure que :

- Dans les entreprises inférieures à 500 employés, les bibliothèques comptent 2 fois plus de bénévoles que de salariés.
- Entre 500 et 1 000 employés dans l'entreprise, il y a deux fois plus de bibliothécaires salariés que de bénévoles.
- Entre 1 000 et 2 500 employés, le rapport salariés-bénévoles dans les bibliothèques est de 13 à 1.
- Entre 2 500 et 3 000 employés, le rapport salariés-bénévoles dans les bibliothèques est de 3 à 1;
- Au-delà de 3 000 employés, il n'y a plus de bibliothécaires bénévoles.

Budget

Sur 49 bibliothèques, 48 consacrent au moins 5 FRF par employé de l'entreprise à la seule bibliothèque (discothèque non incluse) dont :

13 bibliothèques, de 5 à 10 FRF
 4 bibliothèques, de 10 à 15 FRF
 9 bibliothèques, de 15 à 20 FRF

5 bibliothèques, de 20 à 30 FRF
7 bibliothèques, de 30 à 40 FRF
6 bibliothèques, de 50 à 60 FRF
3 bibliothèques, de 60 à 70 FRF.

Fonds

Sur 49 entreprises, 34 bibliothèques ont entre 2 et 3 ouvrages par salarié de l'entreprise, et de 1 à 2 disques.

Nature des fonds (sur 34 bibliothèques)

Littérature générale : de 26,7 % à 96 % du fonds.
Documentaires : de 1,6 % à 55 % du fonds.
Bandes dessinées : de 0,8 % à 16 % du fonds.
(4 bibliothèques n'ont pas de bandes dessinées).
Livres pour enfants : de 0,5 % à 33 % du fonds.

Animation

Sur les 62 bibliothèques interrogées :

- 40 déclarent faire de l'animation.
 - 26 ont un budget particulier pour l'animation (de 1 500 FRF à 300 000 FRF par an)
 - 8 ont des locaux réservés à l'animation.
 - 12 ont un personnel salarié ou bénévole pour s'occuper de l'animation, en dehors de la bibliothèque.
-

Etude de trois bibliothèques de comités d'entreprise
de la Région Parisienne

Renault-Flins (créée en 1952)

La bibliothèque dessert 17 500 salariés dont 5 885 travailleurs étrangers (en majorité des travailleurs marocains, portugais et sénégalais). L'usine Renault-Flins s'étend sur une superficie de 2 370 000 m², et sur une longueur de 14 km. Les salariés demeurent dans 720 communes, situées sur 11 départements (couronne parisienne, Yvelines, Oise, Eure, Eure-et-Loire, Seine-Maritime). La bibliothèque se trouve en dehors des locaux de l'usine. Celle-ci étant organisée en 4 bâtiments séparés, 4 annexes de la bibliothèques ont été installées à proximité des cafeterias. Jusqu'à 1984, un bibliobus en accès direct desservait les ateliers, mais il n'est plus en activité car la direction de l'entreprise s'est opposée à son stationnement sur les lieux de travail.

Superficie

La bibliothèque-discothèque dispose d'un local de 200 m², et se trouve plutôt à l'étroit actuellement. En juillet 1985, les locaux seront réaménagés (suppression de bureaux) afin d'installer dans un local unique de 350 m² une médiathèque (bibliothèque, discothèque, club vidéo, animation).

Heures d'ouverture

La bibliothèque est ouverte 5 jours par semaine, de 11h à 17h. La plupart des lecteurs y viennent aux heures des repas, mais un certain nombre de salariés s'y rendent à toute heure.

Personnel

4 bibliothécaires

4 discothécaires

2 employés à la billetterie

2 animateurs

Tout le personnel est rémunéré par le CE.

Formation du personnel

Dans les années 50, la première bibliothécaire recrutée chez Renault (la bibliothèque relevait alors de la direction de l'entreprise) était diplômée de l'Ecole des Chartes, ce qui a déterminé pendant un certain temps le choix des acquisitions et le système de fichiers.

A partir de 1977, le CE a embauché des salariés de l'entreprise. En 1978, des stages de formation ont été proposés au personnel : certains ont suivi les stages "Travail et Culture", d'autres les stages "Formation et Démocratie". 2 des 4 bibliothécaires sont titulaires du CAFB Lecture Publique, une autre est en cours de diplôme, une des discothécaires est titulaire du CAFB Discothèque. D'après Jean-Claude Planchon, bibliothécaire, aucun problème ne s'est jamais posé quant aux demandes d'autorisation pour suivre des stages ou des journées d'études, quelle que soit la "couleur syndicale" de la formation choisie. De 1980 à 1982, le CE a recruté du personnel extérieur à l'entreprise ; actuellement, il recrute en priorité parmi son propre personnel, éventuellement parmi les employés de l'usine. Avec la crise, le recrutement se fait "en circuit fermé", privilégiant les salariés de l'entreprise.

Public

D'après le rapport d'activités 1983, 1 086 salariés ont fréquenté la bibliothèque (soit 6 % de l'effectif de l'entreprise), dont 251 travailleurs étrangers (3 % du personnel étranger). 1 299 salariés ont emprunté des disques (7 % du personnel), dont 402 travailleurs étrangers (5,8 % du personnel étranger).

La bibliothèque est ouverte aux familles des salariés, et aux retraités de l'usine. Le mercredi, elle est ouverte aux enfants, et elle intervient sur les centres de vacances familiales et les colonies de vacances (juillet, août, Noël, février, Pâques).

Prêts

L'inscription et le prêt sont gratuits. Les lecteurs peuvent emprunter 4 livres pour une durée d'1 mois, et 4 disques pour un minimum de 8 jours. La bibliothèque a prêté en 1983, 20 507 livres, dont 961 en langues étrangères, et 32 501 disques dont 9 448 disques de musique arabe.

Budget 1983 : 161 000 FRF (bibliothèque)

Acquisition de livres	: 103 000
Reliure	: 24 000
Fournitures	: 22 500
Abonnements périodiques	: 7 600
Documentation	: 5 000

Budget discothèque : 170 000 FRF

Budget animation : 160 000 FRF

Le budget de la bibliothèque seule représente 0,48 % du budget global du CE (33 000 000 FRF) soit 9,20 FRF par salarié de l'entreprise. Le budget "Loisirs et Culture" du CE représente 8,86 % du budget global.

Fonds

Dans les années 50, la bibliothèque comptait une forte majorité d'ouvrages de fiction, pour la plupart des romans "sentimentaux". Lorsqu'en 1972, la CGT a pris en charge la gestion du CE, "elle a rééquilibré le fonds dans l'autre sens" (Jean-Claude Planchon), focalisant les

acquisitions sur le domaine des sciences sociales et de l'histoire politique et économique. Pendant les quelques années suivantes où CGT et CFDT étaient à égalité au sein du CE, chacun décidait des acquisitions au prorata de sa représentation au CE. "Les élus CE n'ont pas de formation technique de bibliothèque, et ils croient qu'une orientation du fonds fera pencher la balance des élections en leur faveur" (J.C. Planchon).

Actuellement, les professionnels de la bibliothèque décident des acquisitions, toutes tendances syndicales confondues. "il faut avoir le choix le plus large possible pour attirer les lecteurs... les professionnels de la bibliothèque constituent un groupe de pression d'autant plus efficace qu'il est polysyndical".

La bibliothèque offre actuellement en accès direct 18 000 volumes, plus environ 1 500 volumes en langues étrangères, principalement en arabe. 45 périodiques sont proposés aux lecteurs, les numéros les plus récents en consultation seulement. Le manque d'espace est le plus gros problème que pose la consultation des périodiques ; il sera résolu en partie lors de l'agrandissement de la bibliothèque. La discothèque offre 19 000 disques et cassettes.

Fichiers

Un fichier-auteurs et titres anonymes.

Un fichier systématique (Dewey)

Un fichier alphabétique-matières.

Animation

Un budget important, on l'a vu, est consacré à l'animation, et 3 animateurs sont rémunérés à plein temps par le CE. La bibliothèque a "fait de l'animation" dès les années 50.

Réalisations 1983

- Mise en valeur des disques, livres, etc... sous forme de panneaux ou d'affiches.

Animations autour du livre en 1983 :

- Aragon, en coopération avec la ville de Montesson, avec publication d'une bibliographie.
- L'Islam, avec catalogue des livres sur l'Islam disponibles à la bibliothèque.
- Poésie contre le racisme, animation subventionnée par la Direction du Livre.

Animations en 1984 :

- Exposition sur les encyclopédies : connaître celles qui existent, les utiliser, faut-il en acheter et lesquelles.

Animations en 1985

- A l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, le 8 mars 1985, publication d'une bibliographie-discographie sur le sujet.
- Au cours des mois de mai et juin 1985, Deuxième Prix du Livre : les lecteurs sont invités à lire 5 ouvrages choisis et à remplir un bulletin où ils élisent le livre de leur choix en expliquant leur préférence. Un Prix du Disque organisé de la même façon est prévu pour la fin du mois de juin.

Les débats et rencontres avec des écrivains sont rares, ou très difficiles à organiser du fait du système d'horaires de l'usine (3x8 heures en rotation) et du fait que les employés arrivent et repartent en car à des heures fixes.

Coopération

Pour Jean-Claude Planchon, la bibliothèque joue un rôle de bibliothèque municipale, recevant souvent les élèves des écoles et des collèges environnants que leurs enseignants incitent à venir, faute de bibliothèques suffisamment importantes dans les communes voisines de Flins. Actuellement, la bibliothèque ne dessert pas d'autres CE, mais le projet CE d'orientation culturelle 1984 proposait une coopération régionale et nationale :

- collaborations inter-CE
- collaboration CE-Renault/municipalités (Mantes, les Mureaux, etc...)
- collaboration avec des associations régionales (Théâtre du Mantois)
- collaboration avec des associations nationales (Travail et Culture, CELIC*, Culture et Liberté)
- collaboration avec l'Etat : Ministère de la culture (DRAC* et DLL), MIDIST.

Un projet de convention avec la DRAC Ile-de-France est actuellement à l'étude, mais n'a pas encore été élaboré définitivement. Cette convention concerne :

- le secteur vidéo (subvention DRAC de 90 000 FRF, subvention CE 253 000 FRF)
- le développement de l'équipement bibliothèque-discothèque (subvention DRAC 32 500 FRF, subvention CE 35 000 FRF)
- le secteur animation (subvention DRAC 63 000 FRF, subvention CE 124 000 FRF).

La bibliothèque Renault-Flins reflète le côté optimal des BCE : budget important, locaux, personnel qualifié, animations, coopération avec d'autres réseaux. Ce côté est le mieux connu ; on verra que la bibliothèque Thomson-CSF ne lui ressemble guère.

* Comité d'entreprise : liaison, information, coordination (CFDT)

* Direction Régionale d'Action Culturelle

Dassault-Saint Cloud

La bibliothèque a été créée en 1950. A l'époque, elle était installée dans un local de 25 m² prêté par la direction de l'entreprise. Deux ou trois permanents syndicaux bénévoles la géraient ; dès 1952 était créé un embryon de discothèque.

En 1970, le CE embauchait une salariée de l'entreprise pour s'occuper de l'action culturelle. Le fonds de la bibliothèque comptait alors 2 500 ouvrages, et la bibliothèque était ouverte de 12h à 14h 2 fois par semaine. Le CE disposait de 3 pièces dont 2 aménagées avec étagères à livres et bacs à disques.

N'ayant alors aucune formation technique, la bibliothécaire, Annie Poyard, apprend le métier sur le tas à l'aide du "Petit Guide du bibliothécaire" (Bach et Oddon, A. Colin, 1970). Elle organise le classement du fonds selon la classification Dewey, et constitue un fichier/auteurs et anonymes et un fichier topographique. La section Jeunesse est créée en 1975. En 1976, la bibliothécaire suit un stage de l'association "Formation et Démocratie", organisé pendant un an à raison d'une journée par semaine ; ce stage lui fait connaître la presse professionnelle de l'édition et des bibliothèques. La même année, un autre poste à plein temps est créé à la bibliothèque pour assumer le travail d'enregistrement et d'équipement des ouvrages, et leur indexation. En 1978, le CE emménage dans un bâtiment dont il est propriétaire, et dispose alors d'une superficie totale de 4 000 m². Les sections se diversifient : 150 m² sont dévolus à la bibliothèque, 80 m² à la discothèque, et le secteur animation se développe considérablement. En 1979, un troisième poste est créé ; la bibliothèque compte deux bibliothécaires, et un employé à mi-temps.

Heures d'ouverture

La bibliothèque est ouverte 5 jours par semaine, de 12h à 14h30. Le lundi, une permanence sans service de prêt est assurée.

Personnel

Jusqu'au 30 avril 1985, la bibliothèque employait 3 salariés dont l'un à mi-temps, tous rémunérés par le CE. A la fin du mois d'avril, à la suite du plan de restructuration de l'entreprise, Annie Poyard est partie en pré-retraite et son remplacement n'est actuellement pas prévu.

Formation du personnel

Annie Poyard a suivi le stage "Formation et Démocratie" en 1976. Béatrice Gillard, à son arrivée en 1979, n'avait aucune formation professionnelle ; elle a suivi un stage "Formation et Démocratie" en 1980, et a passé en 1982 un CAFB Lecture Publique. D'après elle, aucune opposition du CE n'a été manifestée lors des demandes de stages de formation par les bibliothécaires, ou leur participation à des congrès, journées d'études, etc... Mais selon elle, il est nécessaire de faire comprendre aux élus CE que la formation technique du bibliothécaire garantit la pluralité du fonds et le "sérieux" de la bibliothèque, et aussi qu'un investissement important est nécessaire à moyen et long terme, pour obtenir une bibliothèque performante.

Public

L'entreprise compte 3 800 salariés, dont 2 900 cadres et 900 ouvriers spécialisés de très haut niveau technique. En 1984, 1 085 lecteurs inscrits à la bibliothèque (soit 28 % de l'effectif total) ont emprunté 15 307 ouvrages (contre 1 010 lecteurs en 1983, et 883 en 1981). La bibliothèque est ouverte aux familles des salariés, et reçoit le mercredi après-midi les enfants qui reviennent du Centre sportif. L'inscription et le prêt sont gratuits ; les lecteurs peuvent emprunter 3 livres, plus 2 bandes dessinées pour une période d'un mois.

Budget

Le budget 1984 de la bibliothèque était de 169 700 FRF (hors salaires du personnel), soit 0,53 % du budget total du CE, discothèque et animation disposant d'un budget propre.

- Acquisitions	: 109 000 FRF
- Abonnements	: 5 672 FRF
- Documentation	: 5 750 FRF
- Débats	: 248 FRF
- Matériel	: 10 650 FRF
- Reliure	: 9 000 FRF

Le budget 1985 est nettement moins favorable puisque les dernières commissions CE prévoient un budget de 90 000 FRF "avec rallonges si nécessaire" (!).

Fonds

Annie Poyard reconnaît que dans les années 50, le fonds de la bibliothèque était assez "militant", mais qu'un rééquilibrage s'est fait à partir de 1970. En 1982, Jean Gattegno, directeur du Livre, lors d'une visite à la bibliothèque a reconnu que le fonds n'était pas différent de celui d'une bibliothèque publique. Comme chez Renault-Flins, les bibliothécaires utilisent les revues professionnelles (Livres-Hebdo, Livres de France, le Magazine littéraire) pour le choix des acquisitions. La bibliothèque comptait début 1985 16 020 ouvrages en libre-accès, dont 1 053 dans la section Jeunesse. De 1983 à 1984, le fonds a augmenté de 13 000 volumes. Il comprend 1 940 ouvrages de littérature, 5 559 ouvrages de fiction, 1 090 livres d'art, 6 153 documentaires, 244 bandes dessinées et 1 054 livres pour enfants.

Périodiques

La bibliothèque est abonnée à 8 revues professionnelles à l'usage des bibliothécaires. Elle offre 26 périodiques en libre-accès. Le prêt n'est pas autorisé, mais les lecteurs peuvent utiliser gratuitement la photocopieuse qui se trouve dans la bibliothèque. Les collections de périodiques importantes (La Recherche) sont conservées 1 ou 2 ans, puis proposées aux autres sections du CE (géologie, musique, etc...).

Fichiers

- 1 fichier auteurs-anonymes
- 1 fichier systématique (classification de Dewey)
- 1 fichier alphabétique/matières
- 1 fichier alphabétique-titres pour les romans et la littérature.

Les bibliothécaires utilisent la 17e édition complète de la classification Dewey en français, ainsi que l'abrégé de la 19e édition.

Animation

En raison de son budget très important (33 millions de francs en 1985), le CE a créé de nombreuses sections (modélisme, photo, vidéo, auditorium) dont une section animation en 1981, qui "fait concurrence" à la bibliothèque. Des animations avaient cependant eu lieu autour du livre en 1981 et 1982 à la bibliothèque : rencontres d'écrivains, visite de Jean Gattegno en 1982 à l'occasion de l'achat du 12 000e volume. On peut constater que le budget "Débats" 1984 est minime, en raison de cette concurrence interne.

Coopération

La bibliothèque n'a pas de relations avec d'autres CE ou avec la BM de la commune. En 1983, elle avait ouvert un dossier de demande de subvention à la DLL* pour l'extension des locaux, mais les élus du CE n'ont

* Direction du Livre et de la Lecture

pas donné suite à cette initiative. La bibliothèque envoie ses statistiques à l'ABF annuellement.

Projets

La bibliothèque a réaménagé ses locaux en août 1984 afin d'améliorer la circulation des lecteurs et d'agrandir le coin-lecture. L'achat de 2 éléments de mobilier pour les livres d'art, et d'un présentoir BD fonctionnel est à prévoir. La bibliothèque vient d'acheter la nouvelle édition de l'"Encyclopaedia Universalis", et prévoit, en collaboration avec la section Histoire, une animation Victor Hugo pour 1985. Un projet de catalogue imprimé est à l'étude, dans la perspective d'une informatisation de la bibliothèque selon un système "maison".

Perspectives

Selon Béatrice Gillard, la politique des élus du CE en 1985 privilégie les activités de loisirs (vacances, voyages) et la redistribution directe des crédits du CE, au détriment des activités culturelles.

Conclusion

Cette bibliothèque est agréable et claire, et offre un vaste choix de livres, en particulier une grande quantité de livres d'art. Le public, en majorité des cadres moyens et supérieurs, fréquente régulièrement la bibliothèque et le roulement des prêts est assez rapide en raison de nombreuses nouveautés présentées dès leur arrivée à proximité du bureau de prêt, mais nombreux sont les lecteurs qui passent une heure à lire journaux et bandes dessinées ou à bavarder. L'entreprise accueille des stagiaires pour des périodes de 3 à 6 mois, et ils viennent volontiers s'inscrire à la bibliothèque.

Thomson-CSF Bagnaux

Cette bibliothèque présente l'aspect des BCE que l'on connaît mal ; créée en 1958 par un salarié bénévole, elle fonctionne selon un système de classement et de prêt créé pragmatiquement hors de toute norme, et un personnel entièrement bénévole la gère. Les bibliothécaires ont répondu au questionnaire avec beaucoup de réticence, due à une méfiance certaine à l'égard de tout essai de recensement qui leur paraissait venir des instances officielles (E.N.S.B.)* ; mais le personnel montrait une certaine fierté à expliquer comment la bibliothèque était organisée ; la présence d'un enquêteur "professionnel" les complexait quelque peu, tout en les irritant.

Situation

La bibliothèque est installée dans les locaux du CE à l'intérieur du terrain de l'entreprise mais hors des bâtiments eux-mêmes. Aucune annexe n'est implantée dans l'entreprise, qui compte 3 800 salariés. Thomson-CSF est située dans une partie assez centrale de la ville de Bagnaux, mais en tant qu'entreprise travaillant pour la Défense Nationale, elle est très "isolée" (clôture, barrières d'entrée, badge obligatoire pour la circulation sur le terrain de l'entreprise), et n'a aucun contact avec la population extérieure. La bibliothèque dispose d'environ 80 m², mais hors le bureau de prêt, aucun espace n'est réservé au personnel (le filmoluxage des livres se fait sur une table de lecture). Dans les locaux de la bibliothèque est installé un stand présentant des modèles réduits (trains et automobiles). A côté de la bibliothèque se trouve la discothèque.

Heures d'ouverture

Le lundi et le jeudi, de 12h à 14h15.

* Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires

Personnel

Sept personnes s'occupent de la bibliothèque ; ce sont tous des bénévoles, salariés de l'entreprise ou membres du CE sur leur temps de délégation. Les salariés qui prennent sur leur temps de travail pour gérer la bibliothèque sont indemnisés par le CE.

"Tout le monde fait tout", dit le bibliothécaire principal.

Formation du personnel

Aucun des bibliothécaires n'a suivi une formation technique (stages ou diplômes). Quelques-uns ont lu le manuel publié par l'ABF, "Le métier de bibliothécaire", mais aucun n'est inscrit à une association professionnelle ni ne participe à des congrès ou à des journées d'études : les frais de participation sont trop élevés, et les bibliothécaires qui consacrent à la bibliothèque une partie de leur temps de travail, ou des heures supplémentaires, n'ont pas de temps à consacrer à d'autres activités.

Public

Thomson-CSF compte 3 800 salariés. Il n'est pas possible d'ouvrir la bibliothèque aux enfants du personnel, faute de permanence le mercredi. 1 450 lecteurs sont inscrits (soit 38 % du personnel de l'entreprise) et le nombre d'inscriptions augmente régulièrement (apparemment, il n'y a pas de mise à jour du fichier lecteurs, éliminations, etc...). L'inscription et le prêt sont gratuits ; les lecteurs peuvent emprunter 3 livres pour une durée de 3 semaines ; les cartes des lecteurs restent en permanence au bureau de prêt, et lorsqu'un lecteur rend un livre, il va lui-même le remettre sur les rayons après enregistrement de la rentrée de l'ouvrage (!).

Budget

La prévision budgétaire pour l'année 1985 est de 85 000 FRF, soit 21 FRF par salarié. La bibliothèque consacre environ 50 000 FRF aux acquisitions, le reste étant consacré à la reliure, aux abonnements, etc...

Fonds

La bibliothèque présente en libre-accès 14 000 livres, dont un fort pourcentage de romans français et étrangers. Le fonds s'est constitué "au coup par coup", dit le bibliothécaire principal, qui a créé la bibliothèque en raison de son goût pour la littérature.

Le fonds semble compter une quantité raisonnable de documentaires et un certain nombre de livres d'art, mais très peu d'ouvrages de référence, très peu de bandes dessinées et aucun livre pour enfants. Quelques périodiques sont proposés aux lecteurs : la Recherche, Starfix, la Revue du Cinéma, les Cahiers du Cinéma, Gavroche (revue d'histoire populaire). Livres-Hebdo est également en libre-accès. Les périodiques ne sont pas proposés au prêt.

Acquisitions

Le personnel utilise "Livres-Hebdo" et "Le Magazine Littéraire" pour connaître les livres qui paraissent. Les bibliothécaires suivent régulièrement l'émission "Apostrophes" ; quelques-uns visitent le Salon du Livre, pour "se donner des idées et prendre des contacts". Ce sont les bibliothécaires seuls qui décident des acquisitions, sans contrôle du CE. Ils acquièrent environ 450 livres par an.

Classement (voir aussi en annexe)

Le classement est particulier à la bibliothèque, selon un certain nombre de rubriques et sous-rubriques par genre littéraire (110 : biographies, 400 : histoire, 500 : reportages). Ce classement ne correspond à aucune classification professionnelle.

Cotation

Le système est également particulier. La cote comprend le premier chiffre de la rubrique, suivi des 3 premières lettres du nom de l'auteur et de la première lettre du premier mot significatif du titre. Ex. :

Les Intellocrates / H. Hamon, JC. Rotmann.

5 (Histoire)

HAM

I (Intellocrates)

Statistiques

Aucune n'est faite, faute de temps.

Fichiers

Il n'y en a pas, les ouvrages n'étant pas catalogués sur fiches. En revanche, il existe un catalogue imprimé sur listing informatisé : les livres sont entrés par numéro d'ordre d'arrivée à la bibliothèque, suivi du numéro de la rubrique-genre.

Animation

Le CE a une section Animation, à laquelle la bibliothèque participe en organisant des expositions d'ouvrages quant le sujet de l'animation s'y prête, ou en publiant des bibliographies. Une animation propre à la bibliothèque est impossible, faute d'horaires suffisants pour l'organiser.

Coopération

La bibliothèque fonctionne "en circuit fermé", en raison de sa fréquentation par les seuls salariés de l'usine, et du fait qu'aucun membre de son personnel n'appartient à une organisation professionnelle.

Perspectives

Les relations entre le CE et la direction de l'entreprise sont assez tendues, suite à la suppression par la direction de 3 000 heures de délégation sur les 7 000 h attribuées au CE pour l'année. La direction propose d'autre part d'avoir recours aux Travaux d'Utilité Collective (rémunérés par le CE) pour accomplir les travaux de filmoluxage, nettoyage des disques, etc... Les élus CGT sont en désaccord avec la nouvelle majorité CFDT-CGC, qui selon eux, privilégie une politique de loisirs et de primes annuelles au détriment de l'activité culturelle. Le personnel de la bibliothèque n'envisage pas de suivre une quelconque formation, ni ne le souhaite.

Conclusion

Bien que le fonds de cette bibliothèque soit trop vaste pour la qualifier de "bibliothèque-placard", elle est l'illustration d'un aspect peu connu des BCE : petites bibliothèques créées et gérées par des bénévoles sans formation ; classement en dehors de toute "norme" officielle ; existence en circuit fermé ; absence de statistiques, ce qui rend un recensement et une estimation de l'action de ces bibliothèques impossible à évaluer.

- Commentaires -

A la lumière des chiffres cités dans les pages précédentes, et des documents annexes (statistiques Dassault, Renault-Flins, Orly-Nord) ; ainsi que des données recueillies à la bibliothèque de la SNECMA par Daniel Garcia, journaliste au "Monde"*, il est intéressant d'établir un tableau comparatif entre plusieurs bibliothèques de CE.

Budget consacré à la bibliothèque (pourcentage du budget CE) :

- Dassault	0,53 %	42,36 FRF par salarié
- Renault-Flins	0,56 %	9,20 FRF par salarié
- SNECMA	0,63 %	40,50 FRF par salarié
- Thomson-CSF		21,05 FRF par salarié

Fréquentation de la bibliothèque :

- Dassault	28	% du personnel de l'entreprise
- Orly-Nord	22	%
- Renault-Flins	6,49	% (8,17 % français, 3,93 %) travailleurs étrangers
- SNECMA	22	%
- Thomson-CSF	34,9	%

Nombre de livres à la bibliothèque par salarié :

- Dassault	4,2
- Renault-Flins	1,05
- SNECMA	3
- Thomson-CSF	3,68

* GARCIA (Daniel). "Les clients de la SNECMA".

In : Le Monde, 23 novembre 1984, p. 24

Nombre de livres prêtés par salarié :

- Dassault	4,02
- Orly-Nord	4,7
- Renault-Flins	1,19

Nombre de prêts par lecteur inscrit :

- Dassault	13,4
- Orly-Nord	21,49
- Renault-Flins	5,18
- SNECMA	13,6

Comparaison BM - BCE

Les chiffres cités en ce qui concerne les bibliothèques municipales proviennent des statistiques 1982* ; pour les BCE, les données utilisées sont celles de l'étude ci-dessus, complétées en partie par les données de l'enquête ABF des journées d'études 1984 ; au total, elles portent sur 50 BCE. Il est à souligner que 1982 a été une année "faste" pour les BM, alors que 1983 et 1984 (années des statistiques BCE) ont marqué un déclin de l'activité des BCE, dû en partie à la crise économique.

Dépenses de fonctionnement par habitant ou salarié :

BM : 39,41 FRF (dont 7,40 FRF d'aide de l'Etat) - BCE : 26,90 FRF

Fréquentation de la bibliothèque :

BM : 11,4 % des habitants - BCE : 22,68 % des salariés

* In : Bull. Bibl. Fr, 1982, N° 30, p. 107-112 (voir annexes)
Ces chiffres portent sur 1 029 BM.

Nombre de prêts par habitant ou salarié :

BM : 2,42 - BCE : 2,94

Nombre de prêts par lecteur inscrit :

BM : 21,3 - BCE : 13,41

D'après ces chiffres, il semble que les bibliothèques de CE attirent plus de lecteurs que les bibliothèques municipales (près de deux fois plus). Le public des BCE ne fréquentant que rarement les BM : en 1979, les statistiques du Ministère de la Culture estimaient que 17 % des habitants des communes où se trouvaient les BM étaient des ouvriers, mais que 3 % d'ouvriers seulement fréquentaient la bibliothèque. Les chiffres cités ne justifient pas les déclarations "trionphalistes" de certains bibliothécaires de CE, en particulier en ce qui concerne le nombre de prêts par lecteur inscrit (environ 50 % de plus en bibliothèque municipale), mais, aide de l'Etat mise à part, les dépenses de fonctionnement sont de 17 % supérieures en BM (pour une année faste). Dans l'ensemble, on ne peut conclure à une nette "suprématie" des unes ou des autres, mais à une efficacité comparable dans le domaine spécialisé de chacune ; soulignons toutefois que les statistiques BCE ne portent que sur 50 bibliothèques ; 48 d'entre elles sont membres de l'ABF, donc des bibliothèques "supérieures à la moyenne".

Caractéristiques des bibliothèques
de comités d'entreprise

Des bibliothèques dynamiques

Depuis la création des CE en 1945, le meilleur moyen d'attirer vers la bibliothèque un public souvent craintif à l'égard de la lecture, était d'inventer de nouvelles idées et d'aller chercher les lecteurs. Dès 1950, apparaissent des discothèques et des sections Animation dans les CE.

En 1975, lors d'un colloque de l'IFOREP, Germaine Gabizon, bibliothécaire chez Renault, rappelle les conditions de travail des bibliothécaires : "Chaque jour, nous quitions la bibliothèque centrale et nous partions en camionnette à la conquête de l'usine. Nous déballons (les livres) et les installons sur des tables pliantes, à la manière des forains... Nous nous installons sur le passage des travailleurs, nous les interpellons, nous discutons avec eux... Il est certain que c'est après un échange d'idées, une grande confiance réciproque, que l'on peut faire entrer de tels livres (les oeuvres classiques et politiques) dans les familles ouvrières... Les BCE font un travail original de défrichage et de diffusion de la lecture, en allant à la conquête des publics non lecteurs".

Edith François (également chez Renault) :

"On était là avec nos livres, parfois au milieu des horloges de pointage... Pendant cette période (1950 - 1955), Roger Vailland est venu pour son livre "355 000 francs", avec Jeanne Moreau qui lisait des textes ; Elsa Triolet est venue, Yves Montand a chanté, Lurçat a prêté des tapisseries pour mettre dans la cantine".

A Air-France Orly, dans les années 50 :

"La bibliothèque, c'est une série d'antennes à côté de chaque restaurant d'entreprise, dans un coin ouvert sur la cafeteria. Chaque mois, le CE diffuse la liste, par catégorie d'ouvrages, de tous les nouveaux livres achetés, des fiches de présentation et des critiques de nouveaux livres. Au mois de juin, la bibliothèque présente des nouveautés littéraires et des "romans pour vos vacances"... Si la bibliothèque n'est pas représentative de tous les courants culturels, elle donne une vision restrictive de la culture et du livre aux travailleurs".

Au Printemps (4 000 employées) en 1980 :

En 1973, le CE a embauché une bibliothécaire professionnelle, et la bibliothèque a ouvert avec 1 500 livres, résultats : 10 000 prêts dans l'année.

En 1980, la bibliothèque offre 8 500 livres, ouvre tous les jours de travail, de 11h30 à 16h, une cinquantaine de personnes par jour y viennent ; 17 500 prêts par an. Le magasin a un rayon Librairie bien achalandé, qui organise débats et signatures d'écrivains : "il faut que je sois à la hauteur de la librairie tout en étant différente", dit la bibliothécaire. Aussi offre-t-elle un choix très vaste de documentaires, avec un important rayon "Femmes", "Psychologie et Pédagogie", pour un public en majorité féminin. A la rentrée, une table d'actualité présente des livres sur l'éducation ; la bibliothèque a en permanence des tables "Nouveautés", "Actualité politique", "Littérature étrangère". Les bibliothécaires prennent en charge les animations en liaison directe avec le livre et le disque, et accueillent des animations-livres prêtées par d'autres CE.

A la BNP, en 1980 :

Devant le Ministère de la Justice, le bibliobus de la BNP accueille les employés de la banque, sur fond de pop music. Sur les 8 000 employés, 3 000 (40 %) fréquentent le bibliobus où livres, disques et cassettes sont proposés. La gestion des prêts (plus de 100 000 par an) est informatisée ainsi que le catalogue, permettant l'édition de statistiques et de lettres de relance. Le CE a organisé pour les bibliothécaires (qui n'ont pas de formation technique) une formation interne de rattrapage : cours sur les grands courants de la littérature, l'histoire de la musique, le jazz. Chaque animation centrale est précédée de petites animations de préparation et de sensibilisation dans plusieurs agences, à l'occasion du passage du bibliobus.

D'après l'enquête ABF de 1979, 23 % à 27 % des salariés de l'entreprise fréquentent les BCE, et 13 % fréquentent les discothèques. Les BCE offrent en moyenne 2,3 ouvrages par salarié (4,2 chez Dassault, 3,7 chez Thomson-CSF, 1,1 chez Renault), et prêtent 3,75 livres par salarié et par an.

Quelles sont les raisons du dynamisme des BCE ?

Les BCE sont un enjeu ; l'histoire de ces bibliothèques montre bien que l'accès de la classe ouvrière à la culture est le résultat d'une lutte politique et syndicale qui est loin aujourd'hui d'être terminée. Nombre de bibliothécaires de BCE sont des militants syndicaux, convaincus que les travailleurs ont droit à la culture ; ils se battent en conséquence pour défendre l'existence du CE et de la bibliothèque. Ils n'attendent pas un lecteur hypothétique, mais vont à la conquête d'un public souvent méfiant à l'égard du livre, de par son appartenance à un milieu modeste, ou qui garde un mauvais souvenir de l'école. A ce public, il faut proposer du nouveau, et des lectures attrayantes : comme le disait J.C. Planchon "après 4 heures de travail d'usine, le lecteur ne vient pas forcément emprunter les oeuvres de Marx ou un bouquin de sociologie : il faut lui offrir le choix le plus large".

Il faut aussi convaincre les élus CE de la nécessité de l'existence d'une bibliothèque véritable, pas seulement d'un fonds de livres "militants". "Le CE avait une teinture rouge pour (les travailleurs)", dit Edith François, "c'était la CGT et ils se méfiaient ; il fallait montrer que c'était une vraie bibliothèque, pas une bibliothèque syndicale".

Des bibliothèques militantes, ou spécifiques ?

La législation qui régit les comités d'entreprises fait que les principes et le rôle de BCE leur sont bien particuliers par rapport aux bibliothèques publiques : elles sont financées par les fonds de l'entreprise (fonds privés), destinés à un public bien défini, et aux seuls salariés de l'entreprise où elles sont installées dans des locaux attribués soit par l'entreprise, soit par le CE.

Elles dépendent totalement du comité d'entreprise

Ce sont les élus du CE qui décident en fonction de la politique culturelle déterminée, si une bibliothèque sera créée, se développera, continuera d'exister ou non. Cette dépendance, et cette situation précaire de la bibliothèque est accentuée du fait que les élections du CE ont lieu tous les deux ans, d'est-à-dire trois fois plus souvent que des élections municipales. Sur cette période, les 6 mois qui précèdent l'élection sont des mois de "campagne électorale" : bilan des résultats du CE, annonce des projets de politique culturelle des élus syndicaux candidats au CE. D'autre part, lors d'un changement de majorité, les 6 premiers mois du mandat des nouveaux élus CE sont souvent consacrés à une "reprise en main", avec parfois des changements parmi le personnel en place (de l'ancienne majorité) ; tout ceci n'est guère bénéfique à la continuité de l'action en faveur de la bibliothèque. Lorsqu'une nouvelle majorité arrive au CE, les divergences de vue - pour ne pas dire des conflits - sont nombreuses entre les nouveaux élus et le personnel en place, qui n'approuve pas la nouvelle politique : d'où discussions sur le budget de la bibliothèque, contrôle des acquisitions,

accusations d'orientation politique du fonds d'ouvrages, etc... A titre d'exemple : lors de la réunion de la commission culturelle du CE chez Dassault en 1984, la nouvelle majorité CFDT-CGC a estimé qu'un rééquilibrage du fonds était nécessaire et a intimé aux bibliothécaires de retirer des rayons et de mettre en réserve environ 2 000 volumes trop "politiques", faute de quoi le budget de la bibliothèque ne serait pas attribué ; cette demande s'est heurtée au refus des bibliothécaires, qui ont invoqué les impératifs éthiques et professionnels qui guidaient leur choix. Ce conflit n'a pas eu de suite ; les élus ont reconnu après lecture des listes d'acquisition et un examen plus précis du fonds, que la pluralité était respectée ; mais pour un conflit réglé, combien de discussions de même sorte dans de nombreux CE !

Dans les bibliothèques importantes où le personnel est qualifié, la commission culturelle fait en général confiance aux bibliothécaires et ne contrôle pas les listes d'acquisitions proposées ; en revanche, dans les "bibliothèques-placards", où ce sont souvent des militants sans formation ou des élus CE qui gèrent la bibliothèque, il est logique de s'interroger sur le libre choix des livres et le contrôle des acquisitions, selon une orientation politique ou syndicale, quelles que soient les organisations majoritaires des CE. Il est normal, aux yeux des élus CE qui se considèrent mandatés par le personnel de l'entreprise, d'appliquer une politique qu'ils ont annoncée lors des élections, mais on ne peut nier que les orientations de cette politique pèsent parfois lourd quant à la pluralité du fonds. Les bibliothécaires de grands CE déclarent que les élus font de plus en plus confiance à un personnel qualifié, et s'en remettent à lui pour la gestion de la bibliothèque, mais la proportion de personnel qualifié, on l'a vu, est faible dans les nombreuses petites BCE.

Elles desservent une public spécifique

Une BCE est propriété des salariés de l'entreprise : c'est l'impression première qu'a le visiteur ou l'enquêteur qui entre dans la bibliothèque et interroge les salariés. C'est leur propriété parce qu'elle est financée au prorata de la masse salariale ; les salariés en sont plus

directement conscients que les habitants d'une commune ne ressentent la bibliothèque municipale comme leur appartenant, car financée par les taxes locales. Entre également en jeu le fait que l'existence des CE n'est pas le fruit d'une concession de la direction, mais un droit obtenu grâce à la lutte des représentants ouvriers. Même s'ils ne sont pas membres d'un syndicat (majoritaire ou non), les salariés votent en grand nombre lors des élections du CE, et se sentent en droit de venir lire ou emprunter livres, disques et cassettes à la bibliothèque.

L'implantation de la bibliothèque sur les lieux mêmes de l'entreprise ou dans son voisinage proche est aussi un facteur décisif de sa fréquentation par les salariés : elle fait partie de la vie quotidienne, on peut y venir en tenue de travail sans complexe puisque d'autres y viennent aussi ; on ne sort pas du lieu de travail. Les travailleurs de l'entreprise retrouvent à la bibliothèque leurs camarades d'atelier, leur contremaître, l'ingénieur dont le bureau jouxte la salle où ils travaillent ; le bibliothécaire qui enregistre leurs livres est un familier, peut-être travaille-t-il à mi-temps dans la même partie de l'entreprise. De plus, bibliothèque ou annexes se trouvent souvent à proximité des lieux de convivialité, cantine ou cafeterias, ce qui accentue leur caractère informel. Annie Leprêtre, bibliothécaire à Orly-Nord, souligne ce côté non-institutionnel, quasiment familial de la BCE.

Le public des BCE présente une autre spécificité : c'est souvent un public qui connaît mal les livres, et que l'environnement culturel impressionne, sinon inquiète. L'enquête de Nicole Robine, "les jeunes travailleurs et la lecture", démontre que les obstacles sont nombreux entre les jeunes travailleurs et l'accès au livre :

- ils sont intimidés par les bibliothèques et les librairies "classiques", car leur faible connaissance de l'offre de lecture ne leur permet pas de s'orienter dans les institutions établies de la culture ;
- nombre d'entre eux conservent un souvenir pénible d'une scolarité souvent inachevée, car les oeuvres étudiées en classe, et les méthodes d'enseignement pratiquées ne correspondaient pas à leurs centres d'intérêt ;

- l'activité professionnelle n'a que peu de rapport avec la lecture, et les jeunes travailleurs ne sont pas encouragés à conserver l'habitude de lire, s'ils l'ont acquise ;
- le libre accès aux rayons ou aux présentoirs leur convient, car il redoutent d'avoir à demander une information à un bibliothécaire "officiel". Pour eux, l'accès à la lecture ne passe pas par le réseau institutionnel ; c'est le "réseau humain" qui les environne qui reste principalement pourvoyeur d'occasions de lire : accompagner des camarades d'atelier à la bibliothèque, s'y installer dans un coin pour lire des bandes dessinées ou des revues. Les réactions des jeunes travailleurs analysées dans cette enquête sont souvent celles du public des BCE, en particulier du personnel non qualifié et des travailleurs étrangers, qui ne mettent jamais les pieds dans une bibliothèque municipale, et dont le seul contact éventuel avec la lecture est la bibliothèque de l'entreprise.

Il existe des formations spécifiques pour les bibliothécaires de comité d'entreprise

Le personnel des BCE est très rarement recruté en dehors de l'entreprise ; on a vu que la plupart des bibliothécaires étaient des militants syndicaux ou des salariés de l'entreprise, dépourvus au départ de toute formation technique. Les organisations syndicales, conscientes de ce manque, ont créé des associations culturelles, ou passé accord avec des associations, pour permettre aux bibliothécaires de CE d'acquérir une formation technique. Cette formation est en général continue, adaptée aux contraintes de travail (à temps plein ou partiel) des personnels de BCE, et également adaptée à des stagiaires dont le niveau d'études est généralement insuffisant pour leur permettre de suivre les cours du CAFB (niveau baccalauréat). L'enseignement dispensé est plus adapté que la formation d'Etat aux particularités des BCE : connaissance de l'entreprise, du public de la bibliothèque et de ses besoins, initiation à des techniques d'animation.

Plusieurs associations dispensent ce type de formation.

* "Formation et Démocratie" (proche de la CGT)

Cette association n'existe plus depuis 1980, mais il est intéressant de la mentionner, car de nombreux bibliothécaires actuellement en activité dans les BCE en ont suivi les stages. Elle a été créée pour répondre aux besoins de formation des personnels des CE mais aussi des collectivités locales. Ses objectifs étaient l'acquisition des savoir-faire indispensables au travail dans les BCE (connaître la production des livres et des disques, constituer, installer et faire évoluer un fonds, l'animer et le rendre vivant), familiariser les stagiaires avec les notions de communication. Aucun diplôme n'était exigé, mais les candidats devaient avoir un certain niveau de culture générale, ainsi qu'une pratique de la profession suffisante pour pouvoir tirer profit de la formation dispensée.

Le stage durait un an, à raison d'une semaine par mois, plus un certain nombre de week-ends.

- * "3CF" est une association (loi de 1901) proche de la CGT, fondée en 1981. Sa formation s'adresse aux bibliothécaires de CE, aux membres de commissions culturelles et aux élus CE. Les stages sont financés par le fonds (1,1 %) destiné à la formation continue, payé par l'entreprise, ou par le crédit formation des CE. Aucun diplôme n'est exigé, une attestation de stage est délivrée aux participants, mais l'association oeuvre auprès des Autorités afin que sa formation soit reconnue officiellement.

Programme

5 semaines (40 heures de stage par semaine), d'avril à octobre. Ce système est adapté aux contraintes de présence des bibliothécaires (souvent seuls dans leur bibliothèque).

Contenu

- 1re semaine : la bibliothèque, le livre et la lecture.
- 2e semaine : fonctionnement d'une bibliothèque (technique : prêt, fichiers, cotation, classement, organisation...)
- 3e semaine : les genres littéraires (composition du fonds)
- 4e semaine : la discothèque (genres musicaux)
- 5e semaine : animation autour du livre et du disque.

L'enseignement est dispensé par des professeurs, des journalistes, des sociologues, des écrivains, des animateurs, des musiciens.

Projets

L'association voudrait prolonger le temps de formation, organisant des modules optionnels pour les bibliothécaires déjà expérimentés qui souhaiteraient un approfondissement dans certains domaines, ou pour des publics plus divers.

* "Travail et Culture" (proche de la CGT)

est une association dont le secteur Formation est subventionné par le Ministère de la Culture. Ses stages sont destinés à tous ceux, élus militants ou professionnels qui ont dans l'entreprise la responsabilité des activités culturelles ; mais aussi aux élus et au personnel des collectivités locales. Aucun diplôme n'est exigé pour suivre ces stages, qui peuvent être financés par le budget "formation continue" de l'entreprise.

Calendrier

Des stages 1984 - 1985 (d'autres stages proposent des formations concernant la création musicale, la photo, la vidéo, les spectacles, le cinéma, etc...) :

- 15 au 19 octobre 1984 : Bibliothèque et création littéraire
(Angers)

- 22 - 23 octobre 1984 : Gestion technique bibliothèque-discothèque (Lille)
- 3 au 7 juin 1985 : Bibliothèque et création littéraire (Grenoble)
- 10 - 11 juin 1985 : Gestion technique (Tours)
- 14 au 18 octobre 1985 : Bibliothèque et création littéraire (Paris)

Programme du stage "Bibliothèque et création littéraire".

Sensibilisation des participants aux enjeux de la bataille pour le livre : la bibliothèque est un lieu de médiation entre auteurs, oeuvres et lecteurs. Qu'est-ce que l'acte de lire, l'acte d'écrire ? Y-a-t-il une ou plusieurs littératures ? Comment amener un public plus large à la bibliothèque ? (expériences de participants).

Séances de travail

- Histoire de l'écriture
- Comment écrivent les auteurs
- Rencontre avec un auteur
- Visite d'une bibliothèque
- Rencontre avec un éditeur
- Débat sur la littérature enfantine
- La médiation et le choix des livres

Techniques de la bibliothèque

- Choix du livre et du disque
- Etablissement du budget, critères de choix, travail bibliographique, connaissance des revues littéraires et musicales
- La place du livre et du disque dans la bibliothèque : locaux, mobilier, étapes de la mise en place, enregistrement, cotation

- Le prêt : signalisation, ambiance, fichiers, catalogues, systèmes de prêt, statistiques
- L'action culturelle autour du livre et du disque : information, préparation d'une animation.

* "Culture et Liberté" (proche de la CFDT)

Les objectifs de la formation dispensée sont la réflexion sur la place de la lecture dans la vie des travailleurs, la place du livre dans la vie culturelle, et l'étude des conditions et des moyens d'une animation-lecture.

Séances de travail

- Que lisent les travailleurs
- Les différents types de lecture
- Le marché du livre
- Les rapports entre l'animation en bibliothèque et les autres formes de l'action culturelle.

Au niveau départemental, existent des associations régies par le loi de 1901, proches des syndicats, qui proposent des stages aux bibliothécaires de CE.

* "CEMAFORE" a été créée en 1983 à Lyon. Cette association propose pour l'année 1985 des stages-bibliothèques :

- 21 au 23 janvier 1985
- 3 au 5 juin 1985
- 7 au 9 octobre 1985

Ils sont ouverts aux représentants du personnel des CE et aux responsables d'activités culturelles dans les CE et les collectivités locales.

Programme

- Etude d'expériences, connaissance du public desservi, rôle du livre et de la lecture
- Etude de cas sous forme de visites de bibliothèques
- Choix de livres, gestion, entretien, statistiques
- Animation (place du professionnel et du bénévole)
- Promotion de la lecture dans l'entreprise
- interventions extérieures de la D.R.A.C.
- Réflexion sur la politique des BCE et sur les possibilités de contacts extérieurs avec d'autres CE, des associations, et les bibliothèques publiques.

Les BCE ont un personnel spécifique

On a vu que l'immense majorité des bibliothécaires sont issus de l'entreprise, qu'ils soient des militants syndicaux ou des salariés à qui le poste de bibliothécaire est proposé. Si les CE ont quelquefois embauché du personnel extérieur, il n'en est plus question dans le contexte actuel de l'emploi : un salarié de l'entreprise est recruté en priorité pour tout poste à pourvoir au CE.

Les BCE sont-elles de bibliothèques à part entière ?

Jusqu'à ces dernières années, la connaissance mutuelle du réseau de lecture publique et de celui des BCE (si tant est qu'elles constituent un réseau) était plutôt une ignorance mutuelle, fondée sur la méfiance et le malentendu. Selon les instances officielles, les BCE n'étaient pas des bibliothèques de lecture publique, mais des bibliothèques militantes dont l'objectif était d'endoctriner les travailleurs ; on n'y faisait pas un travail rigoureux, et les statistiques éventuelles, soupçonnées de "gonflage" pour paraître dans le bilan biennal des CE, étaient fortement sujettes à caution. Jean Gattegno, dans l'entrevue accordée pour rédaction de ce mémoire, le 9 avril 1985, reconnaît que

"L'Etat et les bibliothèques publiques... avaient tendance à nier le rôle (des BCE) de développement de la lecture au profit d'un endoctrinement syndical... et la conviction qu'il y avait, en tous cas chez les syndicalistes qui gèrent les bibliothèques, une peur à l'idée de s'ouvrir à d'autres qu'aux travailleurs... D'après ce que l'on me dit, il est vrai que la phase a existé où les bibliothécaires d'entreprise CGT mettaient les éditions Messidor partout". Une certaine suspicion a longtemps pesé sur les BCE ; certains bibliothécaires, membres de la CGT, reconnaissent d'ailleurs que des excès ont pu nourrir cette méfiance quant à l'impartialité des bibliothèques de CE. Pour Jean Gattegno (9 avril 1985), "la vocation du syndicalisme n'est pas de faire de la culture désintéressée, c'est quant même de relier cette culture à une action sur le terrain de l'entreprise, et éventuellement à une action politique".

Actuellement, les BCE revendiquent une image de bibliothèques pluralistes et professionnelles, hors de toute influence syndicale.

Germaine Gabizon :

"Nous souhaitons que la fonction de bibliothécaire soit valorisée, appuyée sur une formation appropriée".

A Air-France Orly :

"Notre but est d'amener à un développement culturel, à une conscience ouverte. On n'est plus au temps de la bibliothèque ouvriériste où on voulait éduquer le travailleur, lui imposer une culture pour l'amener au socialisme".

Au Centre d'activité sociale EDF de Montluçon :

"Quant on est arrivé, on a d'abord refait le classement et trié tous les livres, car on avait continué le système de la bibliothèque patronale où tout s'empilait par ordre d'arrivée ; une employée temporaire y a passé un mois et demi. On a adopté le classement Dewey".

Chez Dassault, à Saint Cloud :

"Je voudrais que les gens viennent ici pas seulement pour sortir les livres qu'il faudrait lire, mais comme ça, par plaisir... on se cultive pour devenir un être autonome, capable d'affronter la vie".

Au CE de l'Aérospatiale à Toulouse :

"Ce qui sous-tend notre action, c'est le respect profond du pluralisme et des idées de chacun... Sous forme de boutade, la bibliothèque n'est ni à droite, ni à gauche, mais au premier étage. Nous tentons, avec certainement une part d'erreur inévitable, de repousser aussi loin que possible toute censure, par un choix collectif et raisonné... Nous sommes des militants de la lecture ; la souplesse des horaires et la qualité de l'accueil nous distinguent de ces lieux presque terrorisants que sont parfois les autres bibliothèques. Nos buts sont simples : assouvir la soif des lecteurs, élargir leurs horizons, s'ils le souhaitent, gagner sur le non-public".

Alain Pansu, responsable de l'ABF-CE :

"La BCE est avant toute chose un maillon de la lecture publique, et celle-ci se définit à peu près de la même façon, qu'on soit dans une BM, une BCP* ou une BCE. Les critères professionnels s'imposent aux bibliothécaires, même bénévoles ... Depuis quelques années, le groupe Entreprises de l'ABF s'efforce de prouver que l'on travaille sur les mêmes normes que les autres bibliothèques, et que l'on peut être pris au sérieux. Il aide également les bibliothécaires de CE à prendre conscience que le travail qu'ils font n'est pas un travail de militant mais un métier en liaison directe avec la culture ; la bibliothèque ne doit pas seulement être la bonne conscience du CE, elle doit donner des résultats au niveau professionnel, comparables à ceux des BM : c'est notre conscience professionnelle qui est en cause... Dans une bibliothèque, il faut qu'on trouve de tout : tous les niveaux de lecture, pour tous les niveaux de formation, toutes les écoles de pensée, toutes les sensibilités politiques. La pluralité, c'est la crédibilité de la bibliothèque. Chacun a eu sa période sectaire où il n'achetait pas

* Bibliothèque centrale de prêt.

certaines ouvrages, et cette expérience n'est pas bénéfique... Tant qu'il y a des lecteurs potentiels pour un livre, on doit l'avoir, même si ça nous fait mal au coeur de l'acheter".

Ce souci de professionnalisme conduit les bibliothécaires de CE à réclamer une formation technique : "le bénévolat, c'est bien, mais il faudrait qu'on puisse le faire suivre d'une bonne formation". (EDF Paris). "J'aurais besoin de formation pour choisir les bouquins et conseiller les gens" (EDF Charonne). "On aimerait bien qu'au niveau du CAFB se fasse une formation à option Entreprises, dans le cycle Lecture publique" (Alain Pansu).

Les relations entre les BCE et
les instances officielles de la lecture

Depuis quelques années s'opère un rapprochement réciproque, à pas lents et précautionneux. Les raisons de cette prudence mutuelle tiennent aux "malentendus" déjà évoqués, à la peur des syndicats de voir l'Etat mettre la main sur les CE et s'appropriier le travail accompli par les militants, et à une méfiance certaine à la Direction du Livre. "Il est sûr qu'à la DLL, y compris quant les conservateurs sont des gens de gauche, ou même affiliés à la CGT, la méfiance subsiste... D'un autre côté, il est certain qu'ils nous voient quant même comme des fonctionnaires visant à étendre leur territoire" (Jean Gattegno, 9 avril 1985). D'autre part, la couleur politique de la majorité précédente a totalement bloqué les positions mutuelles : les syndicats majoritaires des CE, fortement hostiles au pouvoir en place, refusaient de cautionner par quelque accord que ce soit, des options politiques qu'ils dénonçaient par ailleurs. L'arrivée d'une majorité de gauche en 1981 a favorisé les relations entre l'Etat et les organisations syndicales, et rendue possible une ouverture jusque là impensable. Pourtant, deux ans de prudente et méfiante observation se sont écoulés avant que les syndicats - en particulier la CGT - acceptent un dialogue avec les représentants de la lecture publique ; Jean Gattegno comprend leur attitude : "Ce n'est pas parce qu'il y a eu un gouvernement de gauche qui leur fait des avances, qu'ils doivent croire que tout gouvernement, une fois qu'ils auraient pris des habitudes de travailler avec ce gouvernement, n'aura pas une attitude différente à leur égard, et ne leur fera pas payer chèrement la petite aide qu'il pourrait leur donner". Dès 1981, le Ministère de la Culture entreprend l'étude et la mise en oeuvre de liaisons entre les institutions officielles de la lecture et le milieu du travail. Deux rapports sont soumis au Ministre, en 1982 :

"Pour la culture dans l'entreprise ; rapport au Ministre de la Culture" (Pierre Belleville)

Jack Lang précise lui-même dans l'introduction de ce rapport, les objectifs à atteindre : "Au-delà des études théoriques déjà anciennes et partielles et de quelques actions isolées, il importe de développer une politique cohérente d'intervention du Ministère de la Culture en direction du milieu du travail... Je vous demande de formuler toutes suggestions tendant à améliorer la connaissance culturelle en direction du milieu de travail, à encourager les expériences innovatrices, à organiser l'ouverture de l'entreprise sur le monde extérieur à travers les activités culturelles (bibliothèques, fêtes, documentation sociale)... Vos travaux devront déboucher sur des propositions pratiques susceptibles d'être mises en oeuvre dès que possible". A cette fin, le rapporteur a travaillé avec les organisations syndicales, les mouvements d'éducation culturelle, des responsables de CE, d'équipements sociaux, et des chercheurs. Le rapport constate que la lecture est l'activité culturelle principale dans le milieu du travail ; les BCE sont nombreuses, présentes dans des CE même de faible taille et de peu de moyens ; les modes de diffusion du livre sont variés et témoignent d'une originalité réelle. Mais les actions du CE sont parfois entravées par des interdictions patronales : interdiction de l'entrée de l'entreprise au bibliobus, contestation sur la nature de l'action culturelle du CE, considérée par la direction comme une action syndicale ou politique. Il a été longtemps reproché aux CE d'agir "égoïstement" et isolément sans contact entre eux, chaque budget étant exclusivement destiné au personnel de chaque entreprise. En 1981 et 1982, un début de solidarité semble se faire jour, illustré par plusieurs conventions ponctuelles entre comités d'entreprise. En revanche, syndicats et CE refusent l'idée de déléguer tout ou partie de leur pouvoir culturel à d'autres institutions (municipalités ou services administratifs de l'Etat), ainsi que toute possibilité de contribution financière des CE à des actions culturelles décidées et produites par d'autres. La coopération, pour nécessaire qu'elle soit, ne doit aboutir en aucune façon à l'abandon du caractère spécifique (des activités des CE). Croire le contraire possible, conclut le rapport sur ce sujet, serait irréaliste, et témoignerait d'une erreur politique.

Nécessités

L'action culturelle des CE doit être reconnue par les entreprises, par l'Etat et les collectivités locales, et par les medias. Une meilleure information sur les expériences et les projets en cours est nécessaire, par l'intermédiaire des organisations syndicales, afin d'éviter la dispersion des initiatives ; il n'est pas question de créer un service d'Etat à cette fin, mais de faciliter la création par les intéressés eux-mêmes de moyens permettant une communication mutuelle.

Perspectives d'intervention

Dans certains domaines, une intervention législative semble nécessaire : création de sociétés de production culturelle à but non lucratif, défense des possibilités d'action dans l'entreprise. Le rapport suggère par ailleurs l'élaboration d'une politique culturelle à propos de projets précis (objectifs et temps) en coopération avec l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de la Culture, ou par un canal interministériel.

Interventions concrètes

L'entreprise est domaine privé, dont l'accès n'est pas libre. Trois types de locaux pourraient être définis : locaux de production, locaux sociaux (cantine), locaux du CE, sur lesquels celui-ci n'aurait aucun compte à rendre, et dont l'accès serait libre.

Dans les petites entreprises, le Ministère du Travail et le Ministère de la Culture devront encourager la création d'organismes inter-CE de gestion de fonds en commun, ainsi que la coopération entre les CE et les collectivités locales ou autres institutions, par le biais d'études d'actions en commun. Le Ministère de la Culture pourrait aussi conclure avec les CE des contrats dans plusieurs domaines : participation de l'Etat au financement de postes déterminés, de productions, mise en action d'expériences de services communs entre CE, ou entre des CE et des communes.

En 1982, le rapport Pingaud-Barreau reprend cette étude sur les relations entre les instances officielles et les BCE, en recommandant une action selon deux idées directives :

- 1) Développer les bibliothèques dans l'entreprise, en améliorant les conditions de travail et en augmentant le temps de loisir des travailleurs ; le pourcentage de la masse salariale consacré aux CE devrait être porté à 3 %, 10 % de ce budget étant consacré aux activités culturelles.

Les locaux des bibliothèques doivent être assez vastes pour accueillir, écouter, conseiller les lecteurs ; la bibliothèque doit être située au sein de l'entreprise, sur les lieux de passage des travailleurs, et ses horaires d'ouverture doivent permettre aux salariés de s'y rendre souvent ; elle doit être gérée par un personnel compétent, qu'il soit bénévole ou non ; dans les entreprises supérieures à 500 salariés, la bibliothèque doit avoir un personnel permanent, et dans les grandes entreprises, au moins un bibliothécaire à temps complet pour 1 000 salariés.

La formation de ce personnel doit être assurée par des stages, des cycles de formation élémentaire (comme ceux de l'ABF), enfin par l'enseignement dispensé à tout professionnel formé à un niveau supérieur avec l'option CE ; un accès à la formation d'Etat par la voie professionnelle, sans diplômes exigés, serait à étudier.

Enfin, le bibliobus, dont l'existence est souvent indispensable à cause de la dispersion des bâtiments des entreprises, doit pouvoir circuler librement. (Jack Lang est intervenu personnellement lors d'un conflit à ce sujet entre le CE et la direction de Peugeot-Montbéliard en 1982).

- 2) Créer des liaisons entre BCE et bibliothèques publiques

Pour des entreprises à faibles moyens, où n'existe pas de bibliothèque, l'amorce d'une desserte par la BM ou la BCP, peut favoriser la

création d'une bibliothèque autonome, grâce à des subventions versées par le Ministère de la Culture ou la région. Les BCE pourraient être accessibles aux familles des salariés, mais en raison de leur spécificité, il n'est pas souhaitable que cette ouverture en fasse des bibliothèques de quartier ouvertes à leur environnement. Cependant, les BCE doivent s'ouvrir aux écrivains, aux artistes, et aux institutions culturelles de leur région afin de donner suite à des actions culturelles en commun.

Le bilan en 1985

Du côté de chez les syndicats

La position des centrales syndicales majoritaires dans les CE a une influence vitale sur ces relations. Une certaine divergence est patente entre CFDT et CGT, quant à la politique à mener dans ce domaine, et à l'action des BCE.

A la CFDT :

Les responsabilités des élus de CE et des bibliothécaires sont distinctes, et ont chacune leur champ d'application ; aux uns la responsabilité de définir une politique culturelle, aux autres de la mettre en oeuvre. La mission des BCE est définie : faire accéder l'ensemble des travailleurs à la lecture, afin de rééquilibrer les chances culturelles. IL est normal que conformément à leur choix personnel les bibliothécaires participent aux activités de la section syndicale, et que les syndicalistes choisissent l'un de leurs militants pour assurer les fonctions de bibliothécaire.

Quant aux relations avec le réseau de lecture publique, la CFDT estime que "la spécificité des BCE appelle la complémentarité. Une seule institution ne peut couvrir le champ de toutes les lectures possibles, et l'objectif des BCE n'est pas d'offrir toute la documentation existante sur tous les sujets. L'existence des comités d'entreprise est le résultat de la lutte des travailleurs, mais ils ne doivent pas devenir l'apanage de certaines catégories sociales, ni s'enliser dans une politique d'assistance susceptible de renforcer la dépendance des travailleurs à l'égard de l'entreprise". Tous les CE sont loin d'avoir des moyens importants, et nombre de petites et moyennes entreprises n'ont pas de bibliothèques ; afin de lutter contre ces différences, la CFDT demande aux élus CE de pratiquer une politique d'ouverture. Pour les bibliothèques, ce peut être sous forme d'un accord entre une BCE et une BM, permettant aux lecteurs de la première d'emprunter des livres à la seconde, ou l'organisation en commun d'animations, avec des musées par exemple.

Cette politique d'ouverture doit se concrétiser par un plan culturel, défini en commun localement et régionalement ; chacun étant reconnu par l'autre comme partenaire à part entière, dans le respect des droits et des charges de sa mission spécifique.

Les responsables CFDT locaux et régionaux semblent assez favorables à l'ouverture des BCE au public. Les structures syndicales et culturelles de ce syndicat sont moins centralisées, plus lâches et plus émiettées qu'à la CGT, et beaucoup de bibliothèques à majorité CFDT depuis un certain temps (les bibliothèques des CE passées de la CGT à la CFDT depuis deux ans étaient déjà organisées) sont de petites unités gérées par des bénévoles sans formation, favorables à une ouverture qui permettrait un progrès sous forme de stages offerts par la DLL et de subventions de l'Etat. La CFDT regrette d'autre part que le manque d'enthousiasme de la CGT, qui a attendu deux ans avant d'ouvrir des discussions avec l'Etat, ait retardé le processus de coopération avec le réseau de la lecture publique.

A la CGT :

Ce syndicat souligne que son action culturelle a été dynamique et cohérente dès les années 50, avec la création de bibliothèques et discothèques de CE et de sections ds'animation. "Alors qu'en 1985 les bibliothèques municipales en sont encore à se demander s'il faut faire de l'animation, nous en faisons depuis 1952", ironise une bibliothécaire de Renault-Flins. La CGT a toujours pensé qu'une politique culturelle dynamique était partie essentielle d'une politique syndicale efficace ; d'autre part, depuis 1945, la plupart des comités d'entreprise importants étaient de majorité CGT, (nombre d'entre eux ont changé de tendance depuis 1983) ; une structure syndicale et culturelle plus "centralisée", des moyens importants dans les comités d'entreprise CGT ont permis l'organisation de bibliothèques performantes, dont le personnel a souvent suivi des stages d'organisations proches des syndicats (TEC*, 3CF). Marius Bertou, dans son intervention en 1982 aux journées d'étude de l'ABF, rappelle que les BCE sont "les filles" de la poussée sociale et démocratique de 1945". N'oublions pas que c'est à l'initiative d'un ministre communiste, Charles Tillon, qu'ont été prises les ordonnances

de création des comités d'entreprise ; la CGT se sent quelque peu des droits sur les CE, et regarde avec méfiance tout changement qui traduirait une intervention de l'Etat dans les comités d'entreprise. Marius Bertou a défini la position de son syndicat lors des journées d'étude de l'ABF en 1982, et lors de son intervention aux journées d'étude Travail/Culture (10-11-12 mai 1985) :

- les bibliothèques de CE sont spécifiques et irremplaçables ; éléments d'une "volonté publique nationale", elles vont au-devant d'un public souvent peu motivé par la lecture".
- Afin de donner aux BCE les moyens d'une action encore plus performante, la subvention patronale aux CE devrait être portée à 3 % de la masse salariale ; 10 % de ce budget seraient consacrés aux activités culturelles ; de plus, de nouveaux droits doivent être accordés au personnel des BCE (droit de faire pénétrer les BCE dans l'entreprise, horaires assouplis pour permettre aux salariés d'y venir) : la CGT reprend ici les recommandations du rapport Pingaud-Barreau.

Quelles sont les relations possibles entre les BCE et la Direction du livre ?

- L'Etat doit aider par des subventions et une reconnaissance officielle les associations de formation des bibliothécaires ; mais cette formation initiale restera sous la responsabilité des syndicats. En dehors de cette aide, la CGT refuse toute idée de "normes" ou de "quotas" relatifs à l'emploi de bibliothécaires professionnels (allusion aux idées élaborées par l'ABF à ce sujet ?).
- Des relations avec les BM et les BCP sont souhaitables, après accord préalable des élus CE sur les projets de coopération. Le principe des conventions culturelles est positif, et la CGT "fera tout pour les rendre irréversibles", mais le syndicat exclut toute idée d'ouvrir les BCE aux habitants du quartier ou de la ville où elles se trouvent ; par ailleurs, le syndicat ne transfèrera jamais ses responsabilités dans le domaine culturel, et continuera de mener "sa propre bataille de la lecture" parmi les travailleurs. Une certaine méfiance demeure à l'égard du Ministère qui, dit Marius Bertou, "ne voit pas l'utilité

d'acculturer un public structurellement rétif"*, et du patronat qui, selon la CGT, veut détourner la mémoire ouvrière au profit d'une "culture d'entreprise" de type japonais. En somme, le syndicat attend des efforts financiers du patronat et du Ministère, mais les déclarations de ses dirigeants ne montrent guère de "pas en avant" décisifs vers la coopération, car toute concession semblerait une faille dans l'influence du syndicat sur les BCE.

Du côté de l'ABF

Lors des journées d'études de février 1984, le groupe Entreprises de l'ABF a défini les revendications des BCE, et les principes de leur coopération avec la Lecture publique : elles sont reconnues comme des éléments de la Lecture publique, et réclament leur place dans ce réseau. "Depuis 1976, le dialogue et les échanges avec les bibliothécaires du réseau public se sont élargis : il existe actuellement un large consensus sur la conception et l'organisation des bibliothèques de loisirs et de culture", bien que les contextes et partant les méthodes de travail ne soient pas les mêmes. Chaque bibliothèque a sa spécificité et sa finalité ; la notion de réseau de coopération est essentielle. Elle va de soi lorsqu'il s'agit de grandes BCE mais des problèmes peuvent surgir en cas d'aide d'une bibliothèque publique à un CE qui n'a pas les moyens de créer sa bibliothèque ; ce sont aux militants du CE de décider de la politique à tenir. Il est plus intéressant de privilégier les actions inter-CE.

L'intégration des BCE au sein du réseau de la lecture publique implique la prise en compte de leurs résultats au niveau national, au moyen de statistiques, une collaboration ponctuelle (expositions, manifestations locales sur le livre et la lecture), et éventuellement un projet culturel défini en commun, une participation des BCE au futur centre technique régional des bibliothèques ; enfin l'ouverture des BCE qui le désirent à d'autres publics, par des conventions locales.

* M. Bertou cite une phrase du rapport "L'impératif culturel", élaboré par le groupe Culture Long Terme du Haut Commissariat au Plan, dans le cadre du 9e plan. (La Documentation Française, 1982).

Du côté du Ministère

Dès l'année 1983, la Direction du Livre a mis en oeuvre une politique concrète d'aide aux comités d'entreprise. En 1983 et 1984, des stages de formation technique, "Le livre et ses publics", ont été ouverts aux bibliothécaires de CE. Jean Gattegno regrette vivement que ces stages soient boudés par les bibliothécaires, qui leur préfèrent "Travail et Culture" ou les stages ABF, et trouve cela "un peu vexant". Dès 1982 ont été négociées les premières conventions culturelles ; le Ministère encourage toutes les initiatives de création ou d'extension des activités culturelles des CE. L'aide de l'Etat a privilégié depuis 1983 les projets qui favorisent la coopération entre comités d'entreprises et partenaires de la vie locale, et les accords inter-comités, pour élaborer des plans cohérents de développement de la lecture publique. Par exemple : au début de l'année 1983, un accord a été signé par le Ministère de la Culture, le Conseil Général de l'Isère, la ville de Grenoble, "Travail et Culture", et un certain nombre de comités d'entreprises. Grâce au cofinancement qui a suivi cet accord, deux bibliobus ont été achetés (un bibliobus urbain qui dessert 15 CE, un bibliobus rural qui dessert 20 CE à raison d'un passage par mois dans les entreprises), non seulement pour prêter des livres, mais pour encourager et stimuler la création de bibliothèques dans les CE desservis. Des professionnels organisent des liaisons inter-CE, en plus du passage du bibliobus, et les élus CE se réunissent régulièrement pour définir une politique culturelle ; afin d'atteindre les travailleurs étrangers, l'Office départemental des travailleurs immigrés de l'Isère prête, pour les passages des bibliobus, des ouvrages en langues étrangères. Cet accord, souligne Jean Gattegno, n'a pas été dénoncé par la nouvelle majorité municipale d'opposition de Grenoble.

De 1982 à 1984, les comités d'entreprises ont reçu 38 subventions du Ministère de la Culture ; 8 subventions ont été accordées aux groupements inter-CE. L'Etat a versé en 1982 2 949 505 FRF à des projets culturels, 5 539 150 FRF en 1983 et 6 314 500 FRF en 1984. Sur les 167

projets financés au cours de ces trois ans, 41 concernaient des activités de lecture-écriture, 13 des centres de prêt (bibliothèques et artothèques) et 7 des bibliobus. Le Ministère a signé en 1983 et 1984 19 conventions de développement culturel avec des comités d'entreprise ou des groupes inter-CE, soit 156 organisations. Les BCP ont effectué des dépôts de livres dans 156 entreprises en 1983. Le Ministère a consacré en 1984 près d'1 million de francs à des actions d'aide et de coopération avec des BCE : des enquêtes sur les entreprises (en Aquitaine, en Poitou-Charentes, à Nantes, et l'enquête menée en collaboration avec l'ABF-CE), des subventions d'aide (restructuration de bibliothèques, achat de mobilier et de livres (à EDF Bordeaux, Usinor Longwy, BSN-Reims, SNIAS-Toulouse, la Cellulose du Pin), des animations, et des actions communes inter-CE.

En 1984, la DLL a subventionné en coopération avec l'association "Travail et Culture" la création d'une revue bimestrielle : "Médianes". Nadine Etcheto, membre de TEC* , souligne que la parution de cette revue va considérablement améliorer les possibilités d'information et de coopération entre les bibliothèques de CE ; souvent isolées et gérées par des bénévoles sans formation, elles ont besoin d'un outil de liaison qui les informe sur les créations culturelles des CE, et leur fasse connaître les étapes de la chaîne du livre. "Médianes" offre des articles sur des sujets variés :

- des enquêtes sur les pratiques spécifiques des CE ou la coopération inter-CE,
- des dossiers sur les différentes sortes d'ouvrages : roman policier, vulgarisation scientifique, livres d'art, problème de la littérature érotique à présenter ou non dans les bibliothèques,
- des idées de normes de classement, des suggestions pour les acquisitions (critiques de livres, renseignements sur les librairies spécialisées),
- des articles sur la coopération entre les CE et le réseau de la lecture publique.

* Travail et Culture

Cette revue se veut un bulletin professionnel de liaison entre les CE et un "pont" reliant le monde du travail aux instances officielles de la culture. Nadine Etcheto souhaite que "Médianes" puisse être un outil efficace de connaissance et de coopération des 2 réseaux.

L'année 1985

A la Direction du Livre, cette année est considérée comme "l'année des bibliothèques de comités d'entreprise". Le Ministère semble désirer accentuer l'action commune avec les CE, et aller le plus loin possible avant un éventuel changement de majorité politique en 1986. A cet effet, plusieurs actions sont actuellement en cours :

- L'enquête sur les pratiques culturelles dans les CE, menée par le service des études du Ministère de la Culture, et non publiée à ce jour.
- Une subvention d'aide à l'enquête entreprise par l'ABF en vue du recensement des BCE, et dont les résultats devraient être connus à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 1985.
- L'organisation du groupe de travail "Lecture en entreprise"

C'est à la fin de 1984 que ce groupe a été constitué. Le 4 janvier 1985, lors de son intervention préliminaire aux travaux du groupe, Jean Gattegno a fait le bilan des actions menées par la DLL pour aider les comités d'entreprise, et défini les nouvelles relations qui se sont créées : l'Etat considère à présent les BCE comme de véritables services de lecture publique, reconnaît leur spécificité et la valeur de l'action des militants qui y travaillent ; il souhaite que ce groupe technique d'études (les représentants des organisations syndicales en sont absents à la demande de la DLL) élabore rapidement à partir d'expériences vécues des propositions concrètes pour améliorer les relations entre les deux réseaux de lecture. Ce groupe de travail comprend des représentants d'associations (ABF-CE, Travail et Culture, Peuple et Culture, Culture en entreprise), des bibliothécaires de CE,

de bibliothèques municipales et de BCP, des membres de la DLL, dont trois chargés de mission des Directions régionales d'action culturelle et un représentant de la Direction du Développement Culturel (DDC), ainsi que plusieurs chercheurs. Il s'est proposé de réfléchir sur plusieurs thèmes :

- la spécificité des BCE et leur reconnaissance officielle par l'Etat ; quelles sont les limites de l'intervention de celui-ci dans le monde du travail,
- une meilleure connaissance des BCE grâce à un recensement général, sous la forme d'un questionnaire élaboré par le groupe de travail, et pour lequel la DLL doit apporter une subvention raisonnable,
- une étude de la formation spécifique des bibliothécaires de CE : comment l'améliorer, comment la Lecture publique peut agir dans ce domaine ; une information sur la lecture en entreprise devrait être dispensée au cours de l'enseignement d'Etat (CAFB* et DSB*),
- comment favoriser les échanges entre BCE de tailles et de moyens différents ; comment améliorer la coopération avec les bibliothèques publiques.

A l'issue des travaux du groupe, un rapport sera soumis au Ministre de la Culture.

- Les journées Culture/Monde du travail (10 au 12 mai 1984, Maison de la Culture du Havre)

A l'initiative du Ministère de la Culture, ces journées ont réuni toutes les parties prenantes de la culture en entreprise : représentants des organisations syndicales, membres d'associations culturelles, animateurs et bibliothécaires de CE et de bibliothèques publiques,

* Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

* Diplôme Supérieur de Bibliothécaire

ainsi que des représentants du Ministère. Celui-ci avait constitué et distribué aux participants un dossier d'information sur son action en direction du monde du travail (évolution du budget, enquête sur les pratiques culturelles des travailleurs, étude des dépenses culturelles des collectivités locales, bilan et objectif de l'action du Ministère, bibliographie et adresses utiles).

La première journée était consacrée aux bibliothèques (séance plénière et commissions). A la séance plénière, Hélène Mathieu (Direction du Livre) a déclaré que les BCE répondaient à présent aux critères de la lecture publique (gratuité, pluralité du fonds, libre accès ...), mais qu'elles n'en demeuraient pas moins spécifiques, de par leur situation et leur public ; en aucun cas l'Etat ne se substituera aux élus des travailleurs ni n'interférera dans leur action. Jean-Claude Planchon (ABF-CE) a déclaré que l'efficacité des BCE était due à leur intégration dans l'entreprise, à leur caractère non-institutionnel, et à des méthodes de travail originales (système de prêt, animation). Aucun antagonisme n'oppose les BCE au réseau de lecture publique, mais le but prioritaire de l'ABF-CE est de créer des bibliothèques dans toutes les entreprises. Daniel Mirada, représentant l'association "Animation inter-CE", créée en 1980 dans la région Nord-Pas-de-Calais grâce à l'appui de la CFDT, et qui groupe environ 160 CE, déclare que nombre de CE petits ou moyens ont de grosses difficultés à organiser un système de prêts ; il faut inclure la politique du livre dans une action plus large (animation, voyages). D'autre part, cette diversité rend impossible toute généralisation dans le système des actions à mener ; ne sont rentables que des actions ponctuelles étudiées selon chaque cas particulier : il faut que les élus CE soient formés à assurer la gestion des activités culturelles, et qu'ils soient informés des contraintes qu'exige la fondation d'une bibliothèque (budget important sur plusieurs années, crédits d'acquisition, locaux, etc...).

Annie Leprêtre, bibliothécaire à Orly-Nord et responsable de la formation "3CF" déclare, elle aussi, que les bibliothèques de CE ont toujours été plus novatrices que les bibliothèques publiques. Mais la politique

des comités d'entreprise est remise en cause tous les deux ans ; il existe en France 40 000 comités d'entreprise mais seulement 300 bibliothèques sont recensées ; pour les entreprises inférieures à 500 salariés, une bibliothèque inter-CE s'impose, faute de moyens suffisants par CE. Le personnel des BCE a besoin d'une formation particulière. "Un bon bibliothécaire de lecture publique n'est pas forcément un bon bibliothécaire de CE", dit Annie Leprêtre, "un bon militant non plus, d'ailleurs". Elle émet l'idée d'une formation commune aux bibliothécaires (CE et lecture publique), les informant sur le milieu du travail et les pratiques d'action des organisations syndicales.

Pour Georges Cury (chargé de mission pour la région Franche-Comté), les grosses bibliothèques de CE fonctionnent comme des bibliothèques publiques, participent aux manifestations locales (foires du livre), allant même parfois jusqu'à jouer le rôle d'une BCP (Peugeot-Montbéliard, CEGOS-Le Creusot), ce qui provoque parfois une certaine inertie des collectivités locales à créer des BM. Regardant la coopération, aucune théorie générale ne peut être élaborée, chaque situation étant particulière à la bibliothèque de CE et à son environnement local.

Après la séance plénière, une commission "Relations bibliothèques de CE/réseau de lecture publique" s'est réunie, à laquelle participaient des bibliothécaires des deux réseaux, et plusieurs chargés de mission de la DLL ; le but de la commission était d'élaborer à partir d'expériences vécues, des principes et des projets de coopération efficaces.

En préambule, tous les participants se sont accordés pour souhaiter que l'information sur l'existence et les pratiques des BCE prenne place dans les formations des bibliothécaires d'Etat : aucun cours sur les BCE n'est dispensé pendant la scolarité du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire (DSB), dont plusieurs élèves seront ensuite nommés conservateurs de BCP ou de BM classées.

L'une des idées maîtresses de la discussion a été que la coopération des deux réseaux n'a pas pour but de pallier les carences de l'un ou de l'autre, mais d'atteindre un public non lecteur, par tous les moyens possibles. De nombreuses expériences ont été évoquées : l'une des plus importantes étant celle de la bibliothèque du CE Peugeot-Montbéliard :

L'entreprise, qui compte 29 000 salariés, draine les habitants d'une région entière. Le comité d'entreprise dispose d'un budget très important, et la bibliothèque offre plus de 40 000 ouvrages. N'étant pas autorisée à pénétrer à l'intérieur de l'entreprise avant 1982, la bibliothèque a décidé d'aller desservir les communes où demeurent les salariés de l'usine. Les tournées de bibliobus se font dans un rayon de 40 km autour de l'entreprise, en accord avec les municipalités dépourvues de bibliothèques municipales ; le bibliobus dessert également les grandes cités d'habitation excentrées ; des contacts se sont établis avec les enseignants et les associations culturelles de la région, à tel point que la bibliothèque CE Peugeot a dû refuser d'accéder à une demande de dépôt faite par un collège technique de la région. Cette efficacité a son revers : la municipalité de Sochaux ne voit pas l'utilité de créer une BM (bien que, grâce à Peugeot, elle dispose d'énormes revenus locaux), et une rivalité de fait s'établit entre la BCP du département et la bibliothèque de l'usine. La bibliothèque ne manque donc pas de dynamisme, mais la coopération est loin d'avoir des effets positifs dans ce cas, souligne J.L. Cordebarre, chargé de mission. Mais nombre d'exemples intéressants de coopération ont été évoqués : à Hayange, un système de carte unique BM-BCE permet aux lecteurs d'avoir accès aux deux bibliothèques ; à Givors, le bibliobus municipal dessert de petits CE qui financent cette action, subventionnée également par la région ; à Angers, un accord entre la bibliothèque municipale et une association inter-CE a permis la constitution d'un fonds d'ouvrages financé par la BM et qui y est déposé, mais géré par l'association et mis à la disposition de ses membres ; les bibliothèques municipales de Dieppe et du Havre desservent des CE des communes voisines, aidant à la création de bibliothèques ; à Cherbourg, suite à une convention signée entre la BM et l'usine de La Hague, l'usine verse à la bibliothèque municipale une subvention et reçoit des dépôts réguliers d'ouvrages. A la lumière de ces expériences, plusieurs idées ont pris forme :

- une information mutuelle est nécessaire ; elle peut prendre la forme de réunions entre bibliothécaires des deux réseaux, pour témoigner d'expériences vécues. Les bibliothécaires de lecture publique doivent être mieux informés sur le milieu et l'action des BCE ;

- la volonté de coopérer peut être suscitée par les responsables du Ministère de la culture, mais aussi par les élus CE et les organisations syndicales ; en aucun cas il n'incombe à l'Etat de mettre en contact les élus locaux et les responsables de CE ; l'initiative doit être prise au niveau local ;

- coopération n'est pas assistance : les missions et les prérogatives de chacun doivent être clairement définies afin que la coopération ne soit pas résultante ou même cause de la carence de l'un ou l'autre réseau ; la mission des BCP est aussi de desservir les bibliothèques de CE*, et celle des BM est de développer la lecture dans les communes, par tous les moyens possibles ; une BCE ne doit se substituer ni à l'une ni à l'autre.

* selon la circulaire du 18 avril 1983, "Plans départementaux de la lecture publique", Direction du Livre et de la Lecture.

Perspectives pour la décentralisation

L'Etat dispose d'une année encore pour élaborer des directives, encourager une interaction entre bibliothèques ; mais Jean Gattegno exclut l'idée de créer à la DLL un organisme officiel ("Bureau des bibliothèques de CE") pour émettre des directives techniques. En revanche, il est possible que dans le budget 1986 du Ministère, une ligne "BCE" soit définie. Rien n'est encore précisé quant aux moyens financiers que l'Etat conservera après 1986 pour les bibliothèques. Au niveau local, les bibliothécaires de CE montrent un certain optimisme quant aux relations futures avec les collectivités locales ; même si les tendances politiques ne sont pas les mêmes, les élus locaux ont une bonne connaissance des réalités et des actions concrètes pourront être faites en commun. En revanche, les perspectives sont nettement moins riantes au niveau national : Jean Gattegno reconnaît qu'en 1981 l'arrivée d'une majorité de gauche au pouvoir a créé des relations jusque-là inexistantes. Que se passera-t-il si en 1986, l'opposition actuelle accède au pouvoir ? Là encore, les deux syndicats majoritaires ont des principes différents : la CGT, bien décidée à "ne pas se laisser avoir", ne fera aucune concession à un gouvernement politiquement hostile. La CFDT n'exclut pas totalement une poursuite des relations, mais "restera vigilante". Les deux syndicats s'accordent pour souligner que les réalisations des CE ont été menées grâce à la lutte des travailleurs, et que ceux-ci ne cèderont rien de leur pouvoir et de leurs actions. Tout reste donc hypothétique dans ce domaine.

Conclusion

Si des progrès ont été faits dans le recensement et la connaissance des bibliothèques de comités d'entreprise, on n'en connaît toujours que "la partie visible de l'iceberg" ; il est difficile sinon impossible d'avoir des informations sur les innombrables petites bibliothèques qui travaillent repliées sur elles-mêmes, sans normes ni statistiques. Un effort collectif important doit être poursuivi dans ce domaine ; si les organisations syndicales, les élus de CE et les bibliothécaires veulent une reconnaissance officielle de leur action, il leur faut agir en conséquence, afin qu'un recensement soit possible. Or, nombre de BCE ne répondent pas aux enquêtes, soit délibérément, soit par négligence : l'enquête en cours lancée par l'ABF n'a reçu que 350 réponses, alors que 1 200 questionnaires environ ont été envoyés... Dans ces conditions, les déclarations de Jean Gattegno au groupe "Lecture en entreprise" apparaissent très optimistes : toutes les BCE ne répondent pas aux critères de la lecture publique, et leur action, comme on l'a vu dans l'analyse comparée des statistiques BM-BCE ne mérite "ni cet excès d'honneur ni cette indignité". Le Ministère semble faire des pas de géant en direction de syndicats qui traînent les pieds, bien que leurs déclarations en faveur de la coopération soient nombreuses. Cette coopération ne pourra se réaliser que par la volonté égale et affirmée des parties en présence, hors de tous sous-entendus, ou de conditions préalables excessives. Elle ne se fera pas sous la dictée de théories générales ou d'idées abstraites, mais concrètement et ponctuellement sur le terrain entre des professionnels qui, au-delà des doctrines syndicales et politiques, ou du désir de présenter un brillant bilan ministériel, ont la volonté commune de faire progresser la lecture au niveau national. Il reste à souhaiter que toutes les bonnes intentions des uns et des autres ne demeurent pas un vœu pieux, et que les propositions concrètes ébauchées au Havre ne restent pas lettre morte.

- Bibliographie -

1. BELLEVILLE (Pierre). Pour la culture dans l'entreprise. Rapport au Ministre de la Culture. Paris : la Documentation française, 1982.
2. BERTOU (Marius). A propos des conditions de développement culturel : un bilan et quelques propositions.
In : Le Peuple, 1985, N° 1187, p. 38 - 40.
3. BERTOU (Marius). La C.G.T. et les bibliothèques d'entreprises.
In : Bulletin d'information de l'A.B.F., 1982, N° 115, p. 27 - 28.
4. Comité d'entreprise : création, fonctionnement.
In : Liaisons sociales, 1983, n° spécial 8958.
5. Comité d'entreprise : attributions.
In : Liaisons sociales, 1983, n° spécial 8982.
6. FRANCE. Ministère de la Culture. Service des études et recherches. Pratiques culturelles des Français... Paris : Dalloz, 1982.
7. GROUPE "ENTREPRISES" DE L'ABF. Les bibliothèques de comités d'entreprises en 1984.
In : Bulletin d'information de l'ABF, 1984, n° 123, p. 26 - 27.
8. HALBRAND (Jean). Culture et action syndicale.
In : Aujourd'hui CFDT, 1982, n° 4, p. 13 - 21.
9. JAN (Isabelle). Rapport sur l'extension de la lecture publique... Paris : Ministère de la Culture : Direction du Livre et de la Lecture, 1983.
10. La lecture : les bibliothèques de C.E. : compte rendu d'une session de recherche C.F.D.T.
In : Liaisons C.E., 1982.

11. Lire ou ne pas lire : un colloque de l'IFOREP.
In : Cahiers de l'IFOREP, 1980, n° 2, p. 47 - 113.
 12. Médiannes : revue bimestrielle éditée par la fédération Travail et Culture, 1983.
 13. MIEGE (Bernard). Les comités d'entreprises, les loisirs et l'action culturelle. Paris : Cujas, 1974.
 14. PANIS (Christophe). La CFDT et les bibliothèques d'entreprises.
In : Bulletin d'information de l'ABF, 1982, n° 115, p. 29 - 30.
 15. PANSU (Alain). La lecture dans les comités d'entreprises.
In : Cahiers de l'animation, 1982, N° 37, p. 57 - 63
 17. PANSU (Alain). Petit résumé de l'histoire des bibliothèques d'entreprises et tentatives de situation de cette expérience en 1982.
In : Bulletin d'information de l'ABF, 1982, n° 115, p. 21 - 23.
 18. PINGAUD (Bernard). BARREAU (Jean-Claude). Pour une politique du livre et de la lecture : rapport de la commission du livre et de la lecture au Ministère de la Culture. Paris : Dalloz, 1982, p. 143 - 160.
 19. RICHTER (Noë). La pénétration du livre dans les classes laborieuses, des origines aux comités d'entreprises.
In : Bulletin d'information de l'ABF, 1984, n° 123, p. 9 - 11.
 20. ROBINE (Nicole). Les jeunes travailleurs et la lecture. Paris : la Documentation française, 1984.
 21. VANDEVOORDE (Pierre). Les bibliothèques en France. Rapport à Monsieur le Premier Ministre. Paris : Ministère de la Culture, 1981, p. 173 - 193.
-

Table des matières

L'histoire des bibliothèques de comité d'entreprise
explique leur situation particulière P. 2

Droits, devoirs et attributions des comités d'entreprise P. 6

Données et éléments de recensement disponibles
au niveau national P. 8

- Les enquêtes en cours
- Le rapport Vandevorde
- L'enquête 1984 (Journée d'études de l'ABF)

Etude de trois bibliothèques de comité d'entreprise
de la Région Parisienne P. 16

- Renault-Flins
- Dassault - Saint Cloud
- Thomson-CSF - Bagnoux
- Commentaires - Comparaison BM-BCE

Caractéristiques des bibliothèques de comité d'entreprise P. 35

- Des bibliothèques dynamiques
- Des bibliothèques militantes ou spécifiques ?

Les relations entre les BCE et les instances officielles
de la lecture P. 50

- Rapport Belleville
- Rapport Pingaud-Barreau



Le bilan en 1985 P. 55

- Du côté de chez les syndicats
- Du côté de l'ABF
- Du côté du Ministère
- L'année 1985

Perspectives pour la décentralisation P. 67

Conclusion P. 68

Bibliographie P. 69

Annexes :

- Statistiques 1982 sur les bibliothèques municipales
- Statistiques de la BCE Orly-Nord (1983)
- Statistiques de la BCE Dassault (1984)
- Statistiques de la BCE Renault-Flins (1981)
- Classement de la BCE Thomson-CSF - Bagneux
- Introduction de Jean Gattegno aux travaux du groupe "Lecture en entreprise". Composition du groupe.
- Bilan et objectifs du Ministère de la Culture en 1981-1985
- Partie de l'enquête "Pratiques culturelles des travailleurs" (1981)

LES STATISTIQUES ci-dessous ont été établies à partir des rapports de fonctionnement des bibliothèques, par le Service des bibliothèques publiques de la Direction du livre et de la lecture au ministère de la Culture, avec la collaboration du Service informatique de ce dernier pour le traitement automatisé des données.

Elles concernent l'exercice 1982 et sont limitées aux dépenses et recettes, au prêt à domicile de livres et de disques et aux dépôts de livres dans les collectivités*.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux statistiques, il convient de rappeler ou de signaler les points suivants :

Populations. Ce sont celles du recensement de 1982.

Départements d'outre-mer. Les chiffres communiqués par les bibliothèques municipales de ces départements figurent dans les statistiques ci-dessous. Par contre, les bibliothèques départementales (bibliothèque de S^t Denis de la Réunion, bibliothèque Schoelcher de Fort-de-France à la Martinique, bibliothèque de Cayenne en Guyanne et bibliothèque de Basse-Terre en Guadeloupe) en sont exclues, du fait de ce statut départemental et bien que jouant un rôle sensiblement comparable à celui de certaines grandes bibliothèques municipales.

* Pour les années antérieures et pour des chiffres portant sur d'autres points tels que les locaux, les collections, le personnel notamment, voir le recueil *Bibliothèques municipales, statistiques 1980* publié en 1983. Cette brochure est disponible au ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, 3, rue de Valois, 75042 Paris

Villes nouvelles. Du fait de leur spécificité, elles sont isolées en une tranche particulière. A noter que les résultats rapportés à la population n'ont guère de signification, du fait que la population prise en compte est celle de l'agglomération nouvelle, alors que le champ d'action de ces bibliothèques est beaucoup plus large.

Paris. Les bibliothèques parisiennes ne sont pas subventionnées par la Direction du livre et de la lecture. Elles bénéficient cependant de crédits du Centre national des lettres.

Tableau 1
Communes figurant dans les statistiques en 1981 et 1982

	1981		1982	
	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre de communes	Population en milliers
Paris	1	2 317	1	2 189
300 000 habitants et plus	4	2 107	4	1 990
100 à 300 000 habitants	35	5 347	32	4 862
50 à 100 000 habitants	71	4 643	69	4 552
20 à 50 000 habitants	258	7 886	267	8 251
10 à 20 000 habitants	255	3 594	280	3 996
5 à 10 000 habitants	214	1 527	245	1 792
Moins de 5 000 habitants	144	516	123	450
Villes nouvelles	10	307	8	332
Total	992	28 245	1 029	28 414

Tableau 2
Dépenses totales (investissement et fonctionnement)
en francs par habitant

	Nombre de communes	Population en milliers	Investissement*	Fonctionnement	Total
Paris	1	2 189	7,34	41,99	49,33
300 000 habitants et plus	4	1 990	3,83	40,80	44,63
100 à 300 000 habitants	32	4 862	14,01	46,78	60,80
50 à 100 000 habitants	69	4 552	9,00	47,04	56,05
20 à 50 000 habitants	267	8 251	13,17	39,00	52,17
10 à 20 000 habitants	280	3 996	10,63	29,31	39,94
5 à 10 000 habitants	245	1 792	11,54	21,22	32,77
Moins de 5 000 habitants	123	450	8,19	19,06	27,26
Villes nouvelles	8	332	8,38	58,76	67,15
Total	1 029	28 414	10,95	39,41	50,36
Total 1981	992	28 245	8,10	31,86	39,97

* Ces chiffres ne comprennent pas les acquisitions de livres ou autres documents, qui sont incluses dans les dépenses de fonctionnement.

Tableau 3
Dépenses d'investissement*
en milliers de francs pour les quatre premières colonnes, en francs pour la cinquième

	Terrains et bâtiments ¹	Véhicules, matériel et mobilier ²	Autres dépenses	Total ³	
				Valeur absolue	Par habitant
Paris	16 076	—	—	16 076	7,34
300 000 habitants et +	5 828	1 583	220	7 631	3,83
100 à 300 000 hab.	55 408	12 000	747	68 154	14,01
50 à 100 000 hab.	31 491	9 387	115	40 993	9,00
20 à 50 000 hab.	88 708	19 539	470	108 717	13,17
10 à 20 000 hab.	31 588	10 554	364	42 505	10,63
5 à 10 000 hab.	18 270	2 401	16	20 687	11,54
Moins de 5 000 hab.	2 789	884	14	3 687	8,19
Villes nouvelles	528	2 256	0	2 784	8,38
Total	250 684	58 604	1 945	311 233	10,95
Total 1981	186 059	39 261	3 713	229 033	8,10

* Ces chiffres ne comprennent pas les acquisitions de livres ou autres documents, qui sont incluses dans les dépenses de fonctionnement.

1. Sur l'ensemble des réponses, les achats de terrains et de bâtiments représentent 1,2 % du total, les 98,8 % restants étant consacrés à la construction et à l'aménagement des bâtiments.
2. Les dépenses consacrées à l'achat et à l'aménagement de véhicules représentent 15,5 %, en moyenne, des sommes mentionnées dans cette colonne.
3. En 1982, les dépenses d'investissement (Paris exclu) s'élèvent à 295 157 300 francs. Sur cette somme, les subventions perçues par les communes se répartissent comme suit :

État :		
Direction du livre et de la lecture	46 986 700 F	(15,9 %)
Autres	2 320 900 F	(0,8 %)
Régions	3 906 900 F	(1,3 %)
Départements	4 347 300 F	(1,5 %)
Autres subventions	1 459 200 F	(0,5 %)

Les subventions de la Direction du livre et de la lecture ne portent que sur les bâtiments, les véhicules, le matériel et le mobilier, la charge foncière n'étant pas prise en considération. La somme de 46 986 700 francs est le total des subventions perçues par 108 communes ayant engagé des dépenses d'équipement parmi les 1 026 ayant fourni des statistiques (Paris exclu). Ces subventions correspondent :

1) aux crédits inscrits au titre IV, chapitre 43-10, article 23 du budget de la Direction du livre et de la lecture pour 1982 (ancien chapitre 34-22, article 51).

2) aux crédits de paiement versés aux communes en fonction d'une partie des autorisations de programme inscrites au titre VI, chapitre 66-10, article 22 du budget de la Direction du livre et de la lecture pour 1978, 1979, 1980, 1981 et 1982. Des subventions ont, en outre, été attribuées aux communes engagées dans des opérations d'investissement, mais ne fournissant pas encore de statistiques.

Le pourcentage des crédits de paiement versés par la Direction du livre et de la lecture ne correspond pas exactement à sa participation effective (en autorisations de programmes) à la construction des bibliothèques municipales, en raison des délais très importants (deux ou trois ans minimum) constatés entre l'ouverture des autorisations de programmes et les demandes de crédits de paiement par les communes.

Les crédits ouverts par la Direction du livre et de la lecture aux communes entre 1978 et 1982 ont été les suivants :

	Chapitres 66-20, 66-10 (autorisations de programme)	Chapitres 34-22, 43-10
1978	25 300 000	2 044 083
1979	27 225 000	2 166 728
1980	27 225 000	2 166 728
1981	26 809 195	2 166 728
1982	111 873 995	4 166 728

Tableau 4
Dépenses de fonctionnement. Répartition par nature des dépenses
 en milliers de francs pour les cinq premières colonnes, en francs pour la sixième

	Personnel*	Acquisitions	Impression, reliure	Autres dépenses	Total	
					Valeur absolue	Par habitant
Paris	61 636	16 132	5 103	9 049	91 920	41,99
300 000 habitants et +	43 794	10 960	2 493	23 956	81 203	40,80
100 à 300 000 hab.	140 705	28 737	4 694	53 326	227 462	46,78
50 à 100 000 hab.	132 871	31 276	5 578	44 438	214 163	47,04
20 à 50 000 hab.	195 632	53 071	8 472	64 643	321 818	39,00
10 à 20 000 hab.	71 004	23 197	2 215	20 709	117 124	29,31
5 à 10 000 hab.	23 121	9 174	642	5 101	38 037	21,22
Moins de 5 000 hab.	4 540	2 930	121	989	8 580	19,06
Villes nouvelles	11 949	4 492	479	2 590	19 510	58,76
Total	685 250	179 969	29 798	224 800	1 119 818	39,41
Total 1981	554 767	137 044	17 748	190 442	900 001	31,86

* Sont incluses les dépenses de l'État pour le personnel scientifique des bibliothèques municipales classées ainsi que les bibliothèques de quelques villes nouvelles ayant des conservateurs d'État à leur disposition.

Tableau 5
Dépenses en abonnements aux périodiques par rapport à l'ensemble des acquisitions *
 en milliers de francs

	Nombre de communes	Population en milliers	Ensemble des acquisitions	Périodiques	
				Valeur absolue	% de l'ensemble
Paris	1	2 189	16 132	1 066	6,60
300 000 habitants et +	3	1 651	9 812	970	9,88
100 à 300 000 hab.	29	4 443	26 921	2 564	9,52
50 à 100 000 hab.	59	3 883	26 201	2 359	9,00
20 à 50 000 hab.	239	7 457	47 606	4 021	8,44
10 à 20 000 hab.	247	3 529	20 276	1 609	7,93
5 à 10 000 hab.	228	1 670	8 653	559	6,46
Moins de 5 000 hab.	117	430	2 806	153	5,45
Villes nouvelles	8	332	4 492	347	7,72
Total	931	25 585	162 899	13 648	8,37
Total 1981	874	22 513	112 708	9 459	8,39

* Ne concerne que les 874 communes ayant fourni le chiffre des dépenses en périodiques. Paris, n'ayant pas indiqué les dépenses d'abonnement aux périodiques, est exclu de ce tableau.

Tableau 6
Dépenses de fonctionnement. Répartition par nature des dépenses

	1981		1982	
	F/hab.	%	F/hab.	%
Personnel *	19,64	61,64	24,11	61,19
Acquisitions	4,85	15,22	6,33	16,07
Impression, reliure	0,63	1,98	1,04	2,66
Autres dépenses	6,74	21,16	7,91	20,07
Total	31,86		39,41	

* Voir dans la note 1 du tableau 4.

Tableau 7
Dépenses de fonctionnement. Répartition par source de financement
 en milliers de francs pour les six premières colonnes, en francs pour la dernière

	Communes	Départements	État	Usagers	Autres sources	Total	
						Valeur absolue	Par habitant
Paris	91 404	0	450	66	0	91 920	41,99
300 000 habitants et +	65 859	100	14 555	426	263	81 203	40,80
100 à 300 000 hab.	173 553	527	49 537	3 607	237	227 462	46,78
50 à 100 000 hab.	164 472	1 624	44 683	3 088	297	214 163	47,04
20 à 50 000 hab.	248 258	1 237	67 444	4 520	359	321 818	39,00
10 à 20 000 hab.	89 779	576	23 769	2 810	190	117 124	29,31
5 à 10 000 hab.	28 459	156	8 107	1 151	165	38 037	21,22
Moins de 5 000 hab.	6 202	37	1 912	398	31	8 580	19,06
Villes nouvelles	13 912	35	5 182	194	186	19 510	58,76
Total	881 898	4 292	215 640	16 260	1 728	1 119 818	39,41
Total 1981	840 553	3 364	40 054	14 071	1 959	900 001	31,86

Tableau 8
Dépenses de fonctionnement. Dépenses de l'Etat
 (Paris non compris).

	1981		1982	
	Milliers de francs	Nombre de communes	Milliers de francs	Nombre de communes
Direction du livre :				
<i>Personnel d'Etat</i> ¹	7 785	58	8 971	57
<i>Subventions</i> ²	11 116	407	168 970	602
<i>Crédits pour achats de livres et disques</i> ³	3 573	180	8 029	213
Total	22 474		185 970	
Centre national des lettres ⁴	16 917	536	28 026	638
Autres subventions de l'Etat ⁵	263	16	1 193	18
Total	39 654		215 189	

1. Rémunération partielle du personnel d'Etat des 54 bibliothèques municipales classées et rémunération totale des conservateurs d'Etat mis à la disposition de quelques établissements (Villes nouvelles).

2. Subventions annuelles de fonctionnement, subventions pour restauration ou entretien d'ouvrages, aides à la création d'emplois qualifiés, aides à la création de services audio-visuels, subventions exceptionnelles de la Direction du livre et de la lecture. En comprenant les communes hors statistiques, les chiffres sont les suivants :

1981 : 11 183 124 F (446 communes)

1982 : 170 258 433 F (608 communes)

3. Crédits effectivement utilisés par les communes ayant répondu, et comprenant des reliquats de crédits ouverts l'année précédente. Les crédits ouverts en 1981 et 1982 (communes hors statistiques comprises) ont été les suivants :

1981 : 4 082 720 F (212 communes)

1982 : 8 478 854 F (231 communes)

4. Crédits alloués par le Centre national des lettres depuis 1976 grâce aux crédits qui lui proviennent du Fonds national du livre alimenté par la taxe sur la reprographie. Ils doivent obligatoirement être utilisés pour l'achat de livres ou de périodiques. En comprenant les bibliothèques hors statistiques, ces crédits ont été les suivants :

1981 : 17 381 900 F (580 communes)

1982 : 29 107 500 F (677 communes)

5. Subventions exceptionnelles provenant d'autres organismes d'Etat.

Tableau 9
Dépenses de fonctionnement. Répartition par source de financement

	1981		1982	
	F/hab.	%	F/hab.	%
Communes	29,75	93,39	31,03	78,75
Départements	0,12	0,37	0,15	0,38
Etat	1,42	4,45	7,58	19,25
Usagers	0,49	1,56	0,57	1,45
Autres sources	0,07	0,21	0,06	0,15
Total	31,86		39,41	

Tableau 10
Prêt de livres à domicile. Nombre d'emprunteurs inscrits

	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre d'emprunteurs en milliers	%
				<i>de la population</i>
Paris	1	2 189	180	8,2
300 000 habitants et +	4	1 990	152	7,6
100 à 300 000 hab.	30	4 514	510	11,3
50 à 100 000 hab.	65	4 313	551	12,8
20 à 50 000 hab.	254	7 758	917	11,8
10 à 20 000 hab.	268	3 831	458	12,0
5 à 10 000 hab.	226	1 658	212	12,8
Moins de 5 000 hab.	117	426	62	14,7
Villes nouvelles	6	262	40	15,2
Total	971	26 942	3 081	11,4
Total 1981	924	26 791	2 875	10,7

Tableau 11
Prêt de livres à domicile. Nombre de volumes prêtés

	Nombre de communes	Population en milliers	Valeur absolue en milliers *	Par habitant
Paris	1	2 189	4 454	2,03
300 000 habitants et +	4	1 990	3 624	1,82
100 à 300 000 hab.	30	4 520	10 954	2,42
50 à 100 000 hab.	68	4 497	12 444	2,77
20 à 50 000 hab.	264	8 155	19 807	2,43
10 à 20 000 hab.	270	3 846	9 130	2,37
5 à 10 000 hab.	221	1 629	4 070	2,50
Moins de 5 000 hab.	111	408	1 218	2,99
Villes nouvelles	8	332	1 024	3,09
Total	977	27 565	66 724	2,42
Total 1981	934	27 518	61 935	2,25

* Parmi les ouvrages prêtés aux adultes 64,4% sont des ouvrages d'imagination et 35,6% des documentaires. Parmi ceux prêtés aux enfants 74,3% sont des ouvrages d'imagination et 25,7% des documentaires.

Tableau 12
Prêt de livres à domicile. Pourcentage des enfants et nombre de volumes prêtés par emprunteur *

	Nombre de communes	Popu- lation en milliers	Emprunteurs inscrits		Volumes prêtés		Volumes prêtés par emprunteur		
			Total en milliers	% enfants	Total en milliers	% enfants	Adultes	Enfants	Ensemble
Paris	1	2 189	180	37,0	4 454	31,7	26,8	21,2	24,7
300 000 habitants et +	4	1 990	152	35,2	3 624	27,1	26,9	18,4	23,9
100 à 300 000 hab.	27	3 995	450	40,9	10 022	37,3	23,6	20,3	22,3
50 à 100 000 hab.	63	4 205	532	40,1	11 551	40,6	21,5	22,0	21,7
20 à 50 000 hab.	232	7 141	856	41,7	17 801	41,4	20,9	20,6	20,8
10 à 20 000 hab.	244	3 479	422	43,0	8 424	42,0	20,3	19,5	20,0
5 à 10 000 hab.	186	1 376	185	44,9	3 422	46,1	18,1	19,0	18,5
Moins de 5 000 hab.	102	374	54	47,7	1 099	47,8	20,2	20,3	20,2
Villes nouvelles.	5	226	31	50,2	533	55,7	15,3	19,1	17,2
Total	864	24 975	2 862	41,2	60 930	39,6	21,9	20,4	21,3
Total 1981	818	24 952	2 710	40,9	56 648	38,8	21,7	19,8	20,9

* Chiffres calculés sur les 864 communes ayant répondu à toutes les rubriques concernant le prêt à domicile.

Tableau 13
Prêt à domicile de disques et autres enregistrements.
Nombre d'emprunteurs inscrits

	Echantillon		Communes prêtant des disques ¹		Valeur absolue	Emprunteurs inscrits ²	
	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre de communes	Population en milliers		pour 1 000 habitants	
						de l'échantillon	de la population desservie
Paris	1	2 189	1	2 189	20 000 ³	9,1	9,1
300 000 habitants et +	3	1 571	2	693	1 754	1,1	2,5
100 à 300 000 hab.	29	4 337	14	2 009	42 165	9,7	21,0
50 à 100 000 hab.	64	4 210	23	1 526	27 872	6,6	18,3
20 à 50 000 hab.	256	7 875	46	1 583	35 198	4,4	22,2
10 à 20 000 hab.	272	3 854	20	302	6 810	1,7	22,5
5 à 10 000 hab.	240	1 748	9	65	1 151	0,6	17,7
Moins de 5 000 hab.	119	434	3	11	228	0,5	20,7
Villes nouvelles	5	201	2	89	1 815	9,0	20,4
Total	989	26 419	120	8 467	136 993	5,1	16,2
Total 1981	956	26 194	105	8 377	126 618	4,0	15,1

1. Chiffres calculés sur les 120 communes ayant donné le nombre d'emprunteurs inscrits.

2. Pour les 78 communes ayant donné la répartition adultes-enfants, les adultes représentent en moyenne 89,4 % des emprunteurs et les enfants 10,6 %.

3. Chiffre estimé.

Tableau 14
Prêt à domicile de disques et autres enregistrements
Nombre de prêts

	Echantillon		Nombre de communes prêtant des disques ¹		Valeur absolue	Nombre de disques prêtés ²	
	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre de communes	Population en milliers		pour 1 000 habitants	
						de l'échantillon	de la population desservie
Paris	1	2 189	1	2 189	639 857	292	292
300 000 habitants et +	4	1 990	3	1 111	149 072	75	134
100 à 300 000 hab.	30	4 584	15	2 257	820 502	179	364
50 à 100 000 hab.	68	4 473	27	1 789	688 841	154	385
20 à 50 000 hab.	261	8 073	51	1 781	867 893	108	487
10 à 20 000 hab.	277	3 940	24	376	177 369	45	472
5 à 10 000 hab.	243	1 777	12	95	38 935	22	410
Moins de 5 000 hab.	122	445	6	23	5 956	13	259
Villes nouvelles	8	332	5	219	150 398	453	687
Total	1 014	27 804	144	9 840	3 538 823	127	360
Total 1981	983	27 703	130	9 838	3 064 941	111	312

1. Chiffres calculés sur les 144 communes ayant donné le nombre de disques prêtés.

2. Pour les 89 communes ayant donné la répartition adultes-enfants, 94 % des disques sont prêtés aux adultes et 6 % aux enfants.

Tableau 15
Prêt à domicile de disques et autres enregistrements.
Nombre de prêts par emprunteur¹

	Communes prêtant des enregistrements		Emprunteurs		Nombre de prêts		Nombre de prêts par emprunteur
	Nombre	Population en milliers	Valeur absolue	Pour 1 000 habitants	Valeur absolue	Pour 1 000 habitants	
Paris	1	2 189	20 000 ²	9,1	639 857	292	32,0
300 000 habitants et +	2	693	1 754	2,5	28 670	41	16,3
100 à 300 000 hab.	13	1 873	37 277	19,9	776 679	415	20,8
50 à 100 000 hab.	23	1 526	27 872	18,2	554 747	363	19,9
20 à 50 000 hab.	44	1 523	34 829	22,8	745 396	489	21,4
10 à 20 000 hab.	20	302	6 810	22,5	147 055	487	21,6
5 à 10 000 hab.	8	60	1 126	18,7	17 241	286	15,3
Moins de 5 000 hab.	3	11	228	20,7	1 969	179	8,6
Villes nouvelles	2	89	1 815	20,4	38 094	429	21,0
Total	116	8 266	131 711	15,9	2 949 708	357	22,4
Total 1981	105	8 377	126 618	15,1	2 561 967	306	20,2

1. Chiffres calculés sur les 116 communes ayant répondu à toutes les questions concernant le prêt de disques.
2. Chiffre estimé.

Tableau 16
Prêt à domicile de diapositives. Nombre de prêts*

	Communes prêtant des diapositives		Nombre de séries prêtées	
	Nombre	Population en milliers	En valeur absolue	Pour 1 000 habitants
Paris	—	—	—	—
300 000 habitants et +	1	338	126	0,3
100 à 300 000 hab.	4	622	12 192	19,5
50 à 100 000 hab.	10	686	3 888	5,6
20 à 50 000 hab.	20	598	5 684	9,5
10 à 20 000 hab.	7	118	898	7,6
5 à 10 000 hab.	7	57	106	1,8
Moins de 5 000 hab.	2	6	5	0,7
Villes nouvelles	2	145	1 433	9,9
Total	53	2 570	24 332	9,4
Total 1981	47	2 545	21 070	8,3

* Chiffres calculés sur les 53 communes ayant répondu à cette rubrique.

Tableau 17
Dépôts de livres dans les collectivités¹

	1981		1982	
Nombre de communes faisant des dépôts	420	(42,8 %)	465	(45,9 %)
Population en milliers	15 980	(62,3 %)	16 408	(63,9 %)
Nombre de volumes déposés :				
— en valeur absolue	1 086 656		1 299 429	
— pour 100 hab. des communes ayant répondu	4,23		5,06	
— pour 100 hab. des communes faisant des dépôts	6,80		7,91	
Nombre de réponses ²	981		1 012	
Population en milliers	25 670		25 643	

1. Outre des dépôts de livres, 13 communes effectuent des dépôts de disques (4 435 disques déposés au total) et 11 des dépôts de séries de diapositives (797 séries au total).
2. Paris est exclu de ce tableau.

TABLEAU COMPARATIF DE LA COMPOSITION DU FONDS ET DES PRETS

Bibliothèque C E DASSAULT

	FONDS au 31/7/83		PRETS du 1/8/82 au 31/7/83		FONDS au 31/7/84		PRETS du 1/8/83 au 31/7/84	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Littérature	1702	11,66	716	5,88	1915	12,05	805	5,53
Romans français	3105	21,28	2620	21,52	3249	20,44	2825	19,39
Romans Etrangers	1261	8,64	1129	9,27	1283	8,08	1449	9,95
Romans Policiers	459	3,14	894	7,34	503	3,17	1061	7,29
Romans Fiction	356	2,44	344	2,83	495	3,12	531	3,65
Philosophie	342	2,34	139	1,14	361	2,28	153	1,05
Religions	146	1,00	62	0,51	156	0,99	58	0,40
Linguistique	56	0,38	34	0,28	64	0,41	30	0,21
Sciences Sociales	1043	7,15	412	3,38	1154	7,26	379	2,61
Sciences pures	438	3,00	236	1,94	480	3,02	274	1,89
Sciences appliquées	692	4,74	701	5,76	774	4,87	909	6,24
Arts	991	6,79	644	5,29	1084	6,82	575	3,95
Jeux et Sports	368	2,52	311	2,55	426	2,68	467	3,21
Géographie - Voyages	729	4,99	758	6,23	857	5,40	984	6,76
Histoire	1649	11,30	814	6,69	1729	10,88	747	5,13
Bandes dessinées	209	1,43	753	6,18	224	1,41	1103	7,57
Jeunes	950	6,51	1520	12,53	1040	6,55	2173	14,92
Généralités	99	0,68	82	0,87	102	0,65	49	0,34
	14 595		12 175		15 896		14 572	

BIBLIOTHEQUE : 22% des agents sont adhérents

REPARTITION PAR DIVISION OU SERVICE :

DIVISIONS	NOMBRE D'ADHERENTS	EFFECTIF DE LA DIVISION	%
LH	12	17	71%
LP	25	51	49%
MR	26	57	46%
LF	15	34	44%
LI	125	298	42%
MH	20	73	27%
JW	156	656	24%
LQ	66	288	23%
LJ	14	61	23%
JE	87	445	20%
JV	178	979	18%
LT	11	66	17%
LO	51	315	16%
LK	13	87	15%
LX	32	277	12%
LA	62	575	11%
Autres services	120	287	43%
LG	4	55	
	1 017	4 621	

DIVERS :

.....	
ACI	6
CE	36
CEP	43
RETRAITES	45

DISCOTHEQUE : 20,5% des agents sont adhérents

REPARTITION PAR DIVISION OU SERVICE :

DIVISIONS	NOMBRE D'ADHERENTS	EFFECTIF DE LA DIVISION	%
LH	8	17	48%
LP	20	51	40%
MR	21	57	37%
LI	104	298	35%
LF	11	34	32%
LJ	14	61	23%
JW	144	656	22%
LQ	62	288	22%
JV	190	979	20%
JE	89	445	20%
MH	15	73	20%
LO	54	315	18%
LT	10	66	16%
LX	39	277	14%
LA	56	575	10%
LK	9	87	10%
LG	4	55	8%
Autres services	97	287	34%
	947	4 621	

DIVERS :

 ACI 3
 CE 23
 CEP 34
 RETRAITES 28

• ANALYSE DES SORTIES LIVRES ET DISQUES •

RUBRIQUES	BIBLIOTHEQUE		DISCOTHEQUE	
	1983	1982	1983	1982
			Disques Cassettes	Disques Cassettes
- Livres et disques sortis	21 861	21 515	26 598 + 1 989 28 587	25 631 + 1 806 27 437
- Lecteurs ou auditeurs	15 493	16 627	12 952	12 541
- Nombre d'adhésions	1 147	1 206	1 035	1 099
- Moyenne par agent	4,7	4,5	6	5,8
- Moyenne par adhérent	19	17,8	27,6	25

- Statistiques comparées -

Renault-Flins

Effectif de l'usine en 1982

Agents de production	4 202	24 %
Professionnels	10 944	62 %
Maîtrise	841	4,5 %
Techniciens et cadres	1 468	8,5 %
	<hr/>	
	17 455	

Bibliothèque (nombre de prêts)

Agents de production	5 452	32,54 %
Professionnels	6 086	36,33 %
(Cadres - Maîtrise		
(Techniciens	1 321	7,89 %

Enfants, conjoints, retraités 23,24 %

MITE D'ETABLISSEMENT
N.U.R. - FLINS
410 - AUBERGENVILLE

B I B L I O T H E Q U E

RAPPORT D'ACTIVITES 1981

La Bibliothèque a prêté en 1981 21457 livres

	1981	1980	ECART	% ECART
Bibliothèque centrale	16752	20162	- 3410	- 16,91
Annexe EE5	1266	1950	- 684	- 35,07
Annexe EE4	686	476	+ 410	+ 36,13
Annexe RC	2517	2646	- 129	- 4,87
BUS	36	0	0	0
TOTAL	21457	25234	- 3777	- 14,96

1173 lecteurs ont fréquenté la Bibliothèque Centrale et les différents points de prêt (annexes, Bus).

	1981	1980	ECART	% ECART
Bibliothèque centrale	843	890	- 47	- 5,28
Annexe EE5	90	179	- 89	- 49,72
Annexe EE4	91	56	+ 35	+ 62,50
Annexe RC	139	148	- 9	- 6,08
BUS	10	0	0	0
TOTAL	1 173	1 273	-100	- 7,85

	1981	1980	ECART	% ECART
Travailleurs Français	891	941	- 50	- 5,31
Travailleurs Immigrés	282	332	- 50	- 15,06
TOTAL	1 173	1 273	-100	- 7,85

REPARTITION PAR POINT DE PRET (BIBLIOTHEQUE CENTRALE - ANNEXES - BUS)

I BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Les livres

Livres en langue française : 15 888 (94,35 % du prêt global bibliothèque centrale)

- romans	4 298)	
- romans policiers	1 800)	37,71 %
- romans de science-fiction	220)	
- bandes dessinées adultes .	737	4,39 %
- livres d'enfants	1 049	6,26 %
- bandes dessinées enfants .	2 839	16,94 %
- bibliothèque de travail ..	13	0,08 %
- documentaires	4 932	29,44 %

Livres en langues étrangères : 864 (5,15 % du prêt global bibliothèque centrale)

- romans	244	1,46 %
- romans policiers	13	0,08 %
- bandes dessinées adultes .	0	-
- livres enfants	6	0,04 %
- bandes dessinées enfants .	1	0,01 %
- documentaires	600	3,59 %

.../...

OUVRIERS SPECIALISES

Total des livres prêtés : 3 046 représentant 18,18 % du prêt global.

Nombre de prêts : hommes : 545 (10,37 %)
femmes : 387 (7,37 %)

	H O M M E S		F E M M E S	
Documentaires	827	4,94 %	431	2,57 %
Romans	656	3,92 %	632	3,77 %
Bandes dessinées	259	1,55 %	241	1,44 %

ENFANTS

Total des livres prêtés enfants : 3 045 (18,18 %)

Nombre de prêts : garçons : 493 (9,38 %) 826 (15,73 %)
filles : 333 (6,34 %)

	G A R C O N S		F I L L E S	
Documentaires	686	4,09 %	472	2,82 %
Romans	259	1,55 %	359	0,21 %
Bandes dessinées	899	5,37 %	370	0,22 %

CONJOINTS- RETRAITES

Total des livres prêtés : 848 (5,06 %)

Nombre de prêts : Conjointes : 65 (1,23 %) 226 (4,30 %)
Retraités : 161 (3,06 %)

	C O N J O I N T S		R E T R A I T E S	
Documentaires	100	0,60 %	169	1,01 %
Romans	65	0,39 %	391	2,33 %
Bandes dessinées	39	0,23 %	34	0,50 %

TRAVAILLEURS ARABES

Total des livres prêtés : 1 743 représentant 10,40 % du prêt global.

Nombre de prêts 624 (11,88 %)

	Livres en langue française		Livres en langue arabe	
Documentaires	648	3,86 %	598	3,57 %
Romans	91	0,54 %	256	1,53 %
Bandes dessinées	149	0,89 %	1	0,01 %

TRAVAILLEURS AFRICAINS

Total des livres prêtés : 200 représentant 1,20 % du prêt global.

Nombre de prêts 78 (1,48 %)

	Livres en langue française		Livres en langue arabe	
Documentaires	162	0,97 %	8	0,05 %
Romans	23	0,14 %	1	0,01 %
Bandes dessinées	6	0,04 %	0	0

TRAVAILLEURS PORTUGAIS

Total des livres prêtés : 290 représentant 1,73 % du prêt global

Nombre de prêts 81 (1,54 %)

	Livres en langue française	
Documentaires	195	1,16 %
Romans	32	0,19 %
Bandes dessinées	63	0,38 %

TRAVAILLEURS YOUGOSLAVES

Total des livres prêtés : 46 représentant 0,27 % du prêt global.

Nombre de prêts 12 (0,23 %)

	Livres en langue française	
Documentaires	7	0,04 %
Romans	6	0,03 %
Bandes dessinées	33	0,20 %

DIVERS (Espagnols, Laotiens, etc...)

Total des livres prêtés : 127 représentant 0,76 % du prêt global.

Nombre de prêts 43 (0,81 %)

	Livres en langue française	
Documentaires	55	0,33 %
Romans	17	0,10 %
Bandes dessinées	55	0,33 %

INSCRIPTIONS

Il y a eu 17⁴ inscriptions nouvelles.

- français 103
 - immigrés 47
 - conjoints 3
 - enfants 18
 - retraités 3

 17⁴

Nous constatons que 338 lecteurs qui fréquentaient la Bibliothèque Centrale, toujours présents, ne sont pas revenus en 1961.

Les lecteurs

90 lecteurs ont fréquenté l'annexe EE5.

- Français 54 60 % du nombre d'adhérents global
- Immigrés 36 40 % du nombre d'adhérents global

INSCRIPTIONS

Il y a eu 20 nouveaux inscrits.

IV ANNEXE EE4Les livres

L'annexe EE4 a prêté 936 livres.

Livres en langue française : 858 (96,84 % du prêt global)

- romans 216 24,38 % du prêt global
- livres d'enfants 95 10,72 % du prêt global
- bandes dessinées enfants . 196 22,12 % du prêt global
- documentaires 351 39,62 % du prêt global

Livres en langues étrangères : 28 (3,16 % du prêt global)

- romans 3 0,90 % du prêt global
- documentaires 20 2,26 % du prêt global

Les lecteurs

91 lecteurs ont fréquenté l'annexe EE4

- Français 52 57,14 % du nombre d'adhérents
- Immigrés 39 42,86 % " global

Inscriptions

Il y a eu 15 nouveaux inscrits.

V BIBLIO-BUS

Le Biblio-bus a prêté 36 livres.

10 lecteurs ont fréquenté le biblio-bus.

- 5 travailleurs immigrés.
- 5 travailleurs français.

NOMBRE DE LIVRES PRETES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRAVAILLEURS
DE L'USINE

	Nombre de livres prêtés	Nombre de travailleurs	Nombre de livres prêtés par travailleur
Total des prêts	21 457	13 083	1,19
Travailleurs français	20 291	10 904	1,86
Travailleurs Immigrés	1 166	7 179	0,16

% DE LECTEURS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRAVAILLEURS

	Nombre de Lecteurs	Nombre de travailleurs	% de lecteurs par rapport au nombre de travailleurs
Global	1 173	18 083	6,49
Travailleurs français	891	10 904	8,17
Travailleurs immigrés	282	7 179	3,93

TABLEAU COMPARATIF 1980/1981 DU PRET GLOBAL DE LIVRES
PAR SECTEUR (Bibliothèque centrale + annexes + BUS)

	1980	1981	ECART	%
Romans	8 457	8 255	- 202	- 2,39
BD Enfants et adultes	5 812	4 280	- 1 532	- 26,36
Livres enfants	2 267	1 298	- 969	- 42,74
Bibliothèque de travail	55	13	- 42	- 76,36
Documentaires	7 019	6 445	- 574	- 8,18
Livres arabes	1 624	1 166	- 458	- 28,20

Classement de la bibliothèque
CE Thomson CSF - BAGNEUX

N°	<u>RUBRIQUES</u>
001	<u>ARTS-OUVRAGES GENERAUX</u>
010	URBANISME
020	ARCHITECTURE
030	SCULPTURE
040	ARTS DECORATIFS
1 050	PEINTURE
060	GRAVURE-DESSIN
070	PHOTOGRAPHIE
080	CINEMA
090	MUSIQUE
095	DANSE-BALLET-CIRQUE-SPECTACLES
<hr/>	
110	<u>BIOGRAPHIES</u>
120	MEMOIRES
121	JOURNAL
2 122	ENTRETIENS
125	CORRESPONDANCE
130	SOUVENIRS
<hr/>	
200	<u>SCIENCES SOCIALES-OUVRAGES GENERAUX</u>
201	SOCIOLOGIE APPLIQUEE
210	SCIENCES POLITIQUES
3 220	ECONOMIE
225	ECOLOGIE
230	DROIT-LEGISLATION
240	ADMINISTRATION
250	ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS SOCIALES
<hr/>	
260	ENSEIGNEMENT-EDUCATION-FORMATION
261	SEXUALITE
262	FAMILLE
270	COMMERCE-COMMUNICATIONS
<hr/>	

N°	RUBRIQUES
300	<u>GEOGRAPHIE-OUVRAGES GENERAUX</u>
310	FRANCE-GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE
320	EUROPE (GEOGRAPHIE)
321	EUROPE OCCIDENTALE
322	PAYS NORDIQUES
323	EUROPE DE L'EST
324	EUROPE DU SUD-OUEST
4 330	GEOGRAPHIE : RESTE DU MONDE
331	AMERIQUE DU NORD
332	AMERIQUE DU SUD
333	ASIE
334	MOYEN ORIENT
335	AFRIQUE
340	FOLKLORE-LEGENDES
350	VOYAGES-EXPLORATIONS-VOILE
360	MER ET MONTAGNES-RANDONNEES

400	<u>HISTOIRE-OUVRAGES GENERAUX</u>
405	HISTOIRE REGIONALE
410	PREHISTOIRE
420	ANTIQUITE
5 430	MOYEN-AGE-RENAISSANCE
440	XVII ET XVIII SIECLES
450	XIX SIECLE
460	HISTOIRE CONTEMPORAINE

500	JOURNALISME-REPORTAGES
501	PAMPHLETS
510	HISTOIRE DE LA PRESSE
6 520	PROCES-CHRONIQUES JUDICIAIRES
530	SPORTS-JEUNESSE
531	LOISIRS-BRICOLAGE
540	DESSINS HUMOUR ET FANTAISIE

	<u>N°</u>	<u>RUBRIQUES</u>
	600	<u>LITTERATURE-OUVRAGES GENERAUX</u>
	610	POESIE
	611	CHANSONS
7	615	RADIO-TELEVISION
	620	<u>THEATRE</u>
	630	LITTERATURE CLASSIQUE
	640	OUVRAGES BILINGUES
	650	ANTHOLOGIE
	700	<u>PHILOSOPHIE-OUVRAGES GENERAUX</u>
	710	PHILOSOPHIE-OEUVRES
8	715	PSYCHOLOGIE
	720	LINGUISTIQUE
	730	RELIGION
	800	<u>ROMANS DE LANGUE FRANCAISE</u>
9	810	NOUVELLES-CONTES DE LANGUE FRANCAISE
	820	TRADUCTION : ROMANS
10	830	TRADUCTIONS : NOUVELLES
	840	ROMANS POLICIERS
11	850	SCIENCES-FICTION ET FANTASTIQUE
	900	<u>SCIENCES-OUVRAGES GENERAUX</u>
	910	SCIENCES NATURELLES
	920	ARCHEOLOGIE
	925	ANTROPOLOGIE-ETHNOLOGIE
	930	BIOLOGIE
	940	PHISYQUE-CHIMIE
	950	ASTRONOMIE
12	951	COSMOS
	960	SCIENCES APPLIQUEES
	970	MEDECINE
	980	MATHEMATIQUE
	985	GEOLOGIE-MINERALOGIE
	990	ZOOLOGIE
	995	BOTANIQUE

<u>N°</u>	<u>RUBRIQUES</u>
240	ADMINISTRATION
335	AFRIQUE
332	AMERIQUE DU SUD
331	AMERIQUE DU NORD
650	ANTHOLOGIE
925	ANTHROPOLOGIE-ETHNOLOGIE
420	ANTIQUITE
920	ARCHEOLOGIE
020	ARCHITECTURE
040	ARTS DECORATIFS
001	<u>ARTS-OUVRAGES GENERAUX</u>
333	ASIE
250	ASSOCIATION ET INSTITUTIONS SOCIALES
950	ASTRONOMIE
110	BIOGRAPHIES
930	BIOLOGIE
995	BOTANIQUE
611	CHANSONS
080	CINEMA
270	COMMERCE-COMMUNICATIONS
125	CORRESPONDANCE
951	COSMOS
095	DANSE-BALLET-CIRQUE
540	DESSINS HUMOUR ET FANTAISIE
230	DROIT-LEGISLATION
225	ECOLOGIE
220	ECONOMIE
260	ENSEIGNEMENT-EDUCATION-FORMATION
122	ENTRETIENS
323	EUROPE DE L'EST
324	EUROPE DU SUD-OUEST
321	EUROPE OCCIDENTALE
320	EUROPE (GEOGRAPHIE)

N°	RUBRIQUES
262	FAMILLE
340	FOLKLORE-LEGENDES
310	FRANCE-GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE
300	GEOGRAPHIE-OUVRAGES GENERAUX
330	GEOGRAPHIE : RESTE DU MONDE
985	GEOLOGIE-MINERALOGIE
060	GRAVURE-DESSIN
460	HISTOIRE CONTEMPORAINE
510	HISTOIRE DE LA PRESSE
405	HISTOIRE REGIONALE
400	<u>HISTOIRE-OUVRAGES GENERAUX</u>
121	JOURNAL
500	JOURNALISME-REPORTAGES
720	LINGUISTIQUE
600	<u>LITTERATURE-OUVRAGES GENERAUX</u>
630	LITTERATURE CLASSIQUE
531	LOISIRS-BRICOLAGE
980	MATHEMATIQUE
970	MEDECINE
120	MEMOIRES
360	MER ET MONTAGNES
334	MOYEN-ORIENT
430	MOYEN-AGE-RENAISSANCE
090	MUSIQUE
810	NOUVELLES-CONTES DE LANGUE FRANCAISE
640	OUVRAGES BILINGUES
501	PAMPHLETS
322	PAYS NORDIQUES
050	PEINTURE
710	PHILOSOPHIE-OEUVRES
700	PHILOSOPHIE-OUVRAGES GENERAUX
940	PHYSIQUE-CHIMIE

<u>N°</u>	<u>RUBRIQUES</u>
070	PHOTOGRAPHIE
610	POESIE
410	PREHISTOIRE
520	PROCES-CHRONIQUES JUDICIAIRES
715	PSYCHOLOGIE
615	RADIO-TELEVISION
730	RELIGION
800	ROMANS DE LANGUE FRANCAISE
840	ROMANS POLICIERS
960	SCIENCES APPLIQUEES
910	SCIENCES NATURELLES
210	SCIENCES POLITIQUES
200	<u>SCIENCES SOCIALES-OUVRAGES GENERAUX</u>
850	SCIENCES-FICTION
900	<u>SCIENCES-OUVRAGES GENERAUX</u>
030	SCULPTURE
261	SEXUALITE
201	SOCIOLOGIE APPLIQUEE
130	SOUVENIRS
095	SPECTACLES
530	SPORTS-JEUNESSE
620	THEATRE
820	TRADUCTION : ROMANS
830	TRADUCTIONS : NOUVELLES
010	URBANISME
350	VOYAGES-EXPLORATIONS
450	XIX SIECLE
440	XVII ET XVIII SIECLES
990	ZOOLOGIE

Ministère de la Culture

Direction du Livre et de la Lecture

HM|ML

27, avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Tél. : 261.56.16

Paris, le 17 janvier 1985

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROBLEMES

DE LA LECTURE EN ENTREPRISE

1. M. BARANGER Gérard..... CULTURE EN ENTREPRISE
2. M. BRON Paul PEUPLE ET CULTURE
3. M. COISY B.C.P. DE DEUX SEVRES
4. M. CORDEBARD Jean-Louis D.R.A.C. DE POITOU-CHARENTE
5. M. CURIE Georges D.R.A.C. DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE
6. Mme. EMBARECK Marie-Claire C.P.V.O. TOURS
7. Mme. GOSSAERT Evelyne C.E. CINO DEL DUCA
8. M. GRUMBERG Gérard D.R.A.C. ILE-DE-FRANCE
9. M. HENON ~~TRAVAIL ET CULTURE~~
10. M. JOLLY Claude DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE
11. M. LAURENCE Jean C.E. RENAULT - SANDOUVILLE
12. M. LE BOUIL Albert INTER-C.E. D.A.C.G. - ANGERS
13. Mme. LEPRETRE Annie C.E. AIR FRANCE - ORLY NORD
14. M. MARGUERIN Jean-François DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL
15. Mme. MATHIEU Hélène DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE
16. Mme. NEVEU Catherine ~~CEA.P.~~ | B.N.P.
17. M. PLANCHON Jean-Claude ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS
18. Mme. RAPPAPORT Georgette DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE
19. Mme. ROBINE Nicole CHERCHEUR
20. M. STEUNOU Jean-Paul C.E. SACILOR - GANDRANGE
21. Mme. TABAH Dominique BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BOBIGNY

Ministère de la Culture

Direction du Livre et de la Lecture

27, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
Tél. : 261.56.16

Le Directeur

HM|ML

Paris, le 4 janvier 1985

OBJET : Compte rendu de la 1ère réunion du groupe "lecture en entreprise"

Intervention préliminaire de Jean GATTEGNO

Dans le cadre de la politique pour le développement de la lecture, la Direction du Livre et de la Lecture aide à titre expérimental depuis 1981, des Comités d'Entreprises particulièrement dynamiques.

En 1984 près d'un million de francs ont été consacrés par exemple :

- à des enquêtes sur la lecture en entreprise (Aquitaine, Nantes, Poitou-Charente, A.B.F. C.E.)
- à des aides aux C.E. : restructuration de Bibliothèques de Comité d'Entreprise, achats de livres et de mobilier (E.D.F. Bordeaux, Usinor, Longwy; B.S.N.; Reims; S.N.I.A.S., Toulouse; Cellulose du Pin).
- à des animations diverses : ateliers d'écriture, centenaire du syndicalisme (Isère), recherche sur la mémoire ouvrière (MONTBELIARD).
- à des initiatives inter Comités d'Entreprise : Tours, Nantes, Angers.
- à une revue "Médianes".

Au terme de ces 3 ans la Direction du Livre et de la Lecture a souhaité réunir un groupe de travail pour faire le point sur les problèmes que pose la lecture en entreprise et élaborer des propositions pour améliorer la collaboration du réseau de lecture en entreprise et du réseau de lecture publique, bref, dépasser la méfiance tenace, souvent fondée sur des malentendus, qui existe entre les Comités d'Entreprises et l'administration.

Avant 1981 la Direction du Livre et de la Lecture avait tendance à s'interroger sur la manière dont des organismes privés; les Comités d'Entreprises, pouvaient remplir un rôle de service public. Le double reproche adressé aux Bibliothèques de Comités d'Entreprise concernait l'absence de bibliothécaire professionnel, et la prédominance politique ou syndicale dans la constitution du fonds.

Les Comités d'Entreprises, à quelques exceptions près, ne faisaient guère d'effort d'ouverture.

Avec le regroupement, au sein de l'A.B.F., des Bibliothécaires de Comités d'Entreprises, une étape était franchie. Les Bibliothécaires de Comités d'Entreprises sont désormais reconnus comme des professionnels à part entière.

Il s'agit maintenant de repenser l'opposition entre "spécificité" et "ouverture".

Les Bibliothèques de Comités d'Entreprises compte tenu de leur spécificité même sont un véritable service de lecture publique.

Même si elles ne sont pas à proprement parler un service public, elles répondent aux critères du libre accès, d'une composition encyclopédique et pluraliste des collections, et de la gratuité.

Et leurs résultats témoignent de leur utilité : d'après l'enquête de A.B.F. de 1979, les Bibliothèques de Comités d'Entreprises prêtent 3,75 livres par salarié (les Bibliothèques Municipales moins de 2 livres par habitant); elles vont au devant des faibles lecteurs : chariots en ateliers, diffusion des listes de nouveautés au restaurant et à l'infirmerie.

Mais reconnaître leur rôle d'utilité publique ne signifie pas forcément exiger leur ouverture au public du quartier de la ville.

Il faut tenir compte de la lutte acharnée que mènent parfois les Comités d'Entreprises pour le maintien des activités sociales et culturelles à l'intérieur de l'entreprise, (par exemple : combat pour la liberté de fréquentation de la bibliothèque sur le temps de travail).

Le groupe de travail est délibérément restreint et technique. Il regroupe des bibliothécaires de lecture publique, des bibliothécaires d'entreprise, des élus de Comités d'Entreprises, des représentants d'associations, un chercheur (N. Robine), des représentants de la Direction du Développement Culturel et de la Direction du Livre et de la Lecture.

Au terme des travaux du groupe, le Ministère consultera les partenaires syndicaux sur les propositions qui lui auront été faites.

Dans un souci d'efficacité, il n'est pas souhaitable que les travaux du groupe s'éternisent. Peut être pourrait-on espérer un rapport fin février, pour annoncer pendant le mois de mars (mois du livre) une série de mesures.

La Direction du Livre et de la Lecture attache une grande importance aux travaux de ce groupe de travail au moment où la réflexion sur l'avenir dans le cadre de la décentralisation s'engage au sein du Ministère de la Culture.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

CULTURE ET MONDE DU TRAVAIL

Bilan et objectifs du Ministère de la Culture depuis 1981

1— La vie culturelle dans l'entreprise. Le rôle comités d'entreprise

L'entreprise est un lieu où se forge une culture propre au monde du travail en rapport avec les savoirs, les traditions, les expériences, les solidarités qui naissent de conditions communes de travail et de vie. L'entreprise est aussi un lieu où s'organisent, notamment sous la responsabilité des comités d'entreprise, de nombreuses activités culturelles : celles-ci sont aujourd'hui pleinement reconnues par la législation : depuis 1982, les lois Auroux, qui consacrent l'autonomie des C.E., légitiment en effet les droits des travailleurs dans le domaine des «œuvres sociales et culturelles».

Le Ministère de la Culture entend désormais reconnaître et soutenir cette double dimension de la vie culturelle dans l'entreprise aussi bien en favorisant les pratiques qui s'y développent qu'en prenant en compte les valeurs qui fondent, à travers les savoir-faire et les processus de production, la culture de cette communauté qu'est l'entreprise.

Les comités d'entreprise, qui reflètent la diversité des organisations syndicales représentatives, agissent comme des collectivités de plein exercice ; de leurs choix dépend largement la vigueur de la vie culturelle au sein du monde du travail. La reconnaissance de leur rôle primordial dans ce domaine en fait des partenaires à part entière de l'action culturelle.

Le Ministère a manifesté dès 1981 son souci de favoriser le développement de la vie culturelle dans le monde du travail en confiant à Pierre Belleville un rapport à ce sujet.

2— Le développement de l'action et des pratiques culturelles

Dans une première phase (1981-1982), le Ministère s'est surtout attaché à favoriser l'émergence de nouveaux projets et à mieux faire prendre en compte l'intérêt de l'action culturelle dans l'entreprise au même titre que d'autres activités déjà usitées comme les voyages ou les sports.

Dès 1982 ont été négociées les premières conventions avec quelques C.E. Depuis cette date, le Ministère soutient au titre des conventions de développement culturel toutes les initiatives tendant à la création ou à l'extension des activités culturelles de diffusion couramment mises en œuvre auparavant par les C.E. : bibliothèques, discothèques, clubs artistiques, promotion de spectacles, billetterie, etc... Un intérêt plus particulier est porté aux projets qui, sur cette base, favorisent l'expression des valeurs culturelles directement liées à l'entreprise et au travail (patrimoine industriel, histoire sociale et mémoire ouvrière, culture technique et culture du quotidien...), ou qui rejoignent la création artistique (théâtre et musique, cinéma ou vidéo, arts plastiques, photographie...).

3— La recherche de nouveaux partenaires

A partir de 1983, l'aide de l'Etat s'est appliquée en priorité aux projets culturels favorisant la coopération entre les C.E. et les autres partenaires de la vie locale. Une convergence entre différents projets a été recherchée dans les zones industrielles à forte densité ou dans celles où les petites unités de production sont nombreuses afin de favoriser les accords inter-comités. Cette formule a déjà fait ses preuves dans la mise en place de plans cohérents de développement de la lecture publique à partir de bibliothèques itinérantes co-financées par les C.E., ou dans la production des fêtes de fin d'année.

Lorsque les conditions en sont remplies, un intérêt particulier peut s'attacher à associer le comité d'établissement et la direction de l'entreprise dans la réalisation d'objectifs culturels précis (patrimoine industriel, utilisation des locaux de l'entreprise...); le cas échéant des conventions tripartites peuvent être établies.

Ont également été encouragées, autour de projets culturels émanant de comités d'entreprise, toutes les formes de coopération avec de nouveaux partenaires : les maisons de la culture, les institutions culturelles, les collectivités locales, les parcs nationaux..., ces interlocuteurs peuvent être associés à la négociation ou au financement des conventions soit directement soit sur la base d'accords séparés.

C'est ainsi qu'ont été élaborés de nouveaux types de projets débouchant sur des coproductions, des centres de documentation, des liaisons inter-comités, des actions de recherche et de formation, et sur l'édition d'ouvrages consacrés à la mémoire ouvrière (exemple du C.E. de Peugeot Montbéliard).

4— Les aides de l'Etat et la responsabilité des comités d'entreprise

Les aides financières de l'Etat doivent être utilisées comme des moyens d'incitation ; elles n'ont pas pour objet de se substituer durablement aux responsabilités financières normales des C.E. De ce point de vue, les conventions doivent se référer à des actions et projets précis, et non conduire à apporter une contribution indifférenciée au budget culturel de l'organe concerné. Ces actions et projets doivent faire impérativement l'objet d'un cofinancement de la part de l'organe bénéficiaire. Une juste proportion de ce co-financement est appréciée concrètement au vu de l'intérêt de l'action concernée et en tenant compte des capacités contributives des divers C.E.

La procédure conventionnelle doit être le moyen d'encourager les C.E. à concevoir des projets plus cohérents et plus ambitieux, et à dégager pour leur réalisation des moyens accrus. Les conventions doivent donc clairement donner à l'aide de l'Etat un caractère non reconductible.

Des conventions de développement culturel ont notamment été signées entre l'Etat (représenté par le Préfet Commissaire de la République de département) et les C.E. de :

- BSN Reims
- Chausson Reims
- Arthur Martin Revin
- Renault Douai
- Renault Billancourt
- Renault Sandouville
- Renault Le Mans
- SNIAS Toulouse
- 14 entreprises du Havre et la Maison de la Culture
- 14 entreprises de Belfort et le Centre d'Action culturelle
- Renault Rueil
- Roussel-Uclaf Romainville
- Usinor Longwy
- Solmer
- SNECMA Corbeil
- Aérospatiale Châtillon
- Rhône-Poulenc Pont de Claix
- Verreries de Saint-Just...

5— Perspectives actuelles

A partir de la seconde moitié de 1983, l'accent a porté sur la prise en compte par le Ministère des répercussions que peuvent avoir sur la vie des travailleurs les mutations économiques actuellement en cours, ceci pour contribuer à les aider à assumer les conséquences du changement profond qui affectent et vont affecter le monde du travail. C'est en ce sens qu'un soutien a été apporté au C.E. du Pont de Claix Métafram dans la perspective d'une restructuration due à l'utilisation de fibres de carbone. De même ont été soutenus des projets émanant du F.I.C. (Fonds d'intervention culturelle) ou de la Direction du Développement culturel sur les pôles de conversion Lorraine (par exemple pour conforter une coopérative ouvrière de production de faïencerie à Longwy).

Face aux mutations qui affectent les modes de vie et le travail des Français, le Ministère de la Culture envisage de soutenir toutes les initiatives des comités d'entreprise tendant à permettre aux travailleurs de mieux maîtriser les mutations technologiques auxquelles leur entreprise doit faire face (exemple du centre de culture technique de la manutention

Il envisage également :

- de développer les programmes territorialisés du F.I.C.
- de créer des centres de culture scientifique et technique
- d'encourager les pratiques artistiques et culturelles des travailleurs dans et hors de l'entreprise.

Pour recevoir des informations complémentaires, il suffit aux responsables de Comités d'Entreprises de s'adresser à :

MINISTERE DE LA CULTURE

Direction du Développement Culturel

2, rue Jean Lantier

75001 PARIS

Tél.: 16 (1) 233 99 84

119 ORGANISMES ONT RECU
167 SUBVENTIONS EN 82, 83, 84

	ASSOCIATIONS CULTURELLES	GROUPES ARTISTIQUES	C. E.	GROUPES DE C. E.	CENTRES CULTURELS	FEDERATIONS CONFEDERATIONS	TOTAL	NOMBRE DE PROJETS
AQUITAINE	1	1	4	-	3	-	9	10
BOURGOGNE	-	-	-	-	1	-	1	1
BRETAGNE	-	-	-	-	1	-	1	1
GENTRE	-	-	-	-	1	-	1	3
CHAMPAGNE	1	4	2	1	2	-	10	14
FRANCHE COMTE	-	-	3	-	1	-	4	6
ILE DE FRANCE ET NATIONAL	6	6	8	1	2	10	32	48
LIMOUSIN	-	-	2	-	1	-	3	3
LORRAINE	2	1	1	-	1	-	5	7
MIDI PYRENEES	2	-	2	-	-	-	4	5
NORD/PAS DE CALAIS	2	-	2	1	-	2	7	10
HAUTE-NORMANDIE	1	-	1	-	1	-	3	4
LOIRE	1	-	2	3	1	1	8	17
PICARDIE	-	2	1	-	-	-	3	3
POITOU CHARENTE	-	-	1	-	1	-	2	2
PROVENCE COTE D'AZUR	-	1	3	1	2	1	8	9
RHONE-ALPES	3	3	6	1	3	1	17	24
<u>TOTAL</u>	19	18	38	8	21	15	119	167

CULTURE / TRAVAIL
(LES CONTENUS DE 125 PROJETS FINANCÉS)

	Aquitaine	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne Arç	Franche Comté	Ile de France National	Limousin	Lorraine	Midi Pyrénées	Nord/Pas De Cal	Ile Normandia	Pays de Loire	Picardie	Poitou Char.	Provence	Rhône Alpes	TOTAL
Projet - 1 activité	1			2	4	21	1	2		2	3	1	5	8				50
(ou) - Plusieurs activités	5	1	1		3	3	14	1	2	2	3	4	1	1	2	6		51
Projet multiple	3				3	1		1	1	2	3	4	1	1	1	3		24
1 entreprise	3				1	3	11	2	1	2	2	1	2	1	1	2	7	39
Plusieurs entreprises	3			2	1		5				1	3			1	2		18
u) Entreprises + autres	3	1			6	1	18	1	4	2	4	2	6	2	1	5	7	63
Autres			1		2		1										1	5
Sciences techniques métiers matériaux	5	1	1		1	1	3		1	1	1				1	1	4	21
Mémoire, histoire, ethnologie, archéologie	5	1	1		6	2	5	2	3	2	2	2			1	3	3	40
International interculturel	1				1					1	1		1					5
Culture et entreprise	3						5		1		1	2	2				1	15
Théâtre	4			1	5	2	9		1		2	1	1	1	3	7		37
Chanson	1				1								2		1			5
Musique	2						5		1	1	1	1	2		1	2		16
Danse	1				1		1										1	4
Arts plastiques	3				2	3		1	1	1	1						1	13
Cinéma	2				1		1					3	1		2	3		13
Video	2				1	1	4	1	1	2	3	1	5	1	3	7		32
Photo	2				4	2	2	1			2	1	1	1	1	1	1	18
Lecture-écriture	6			1	2	2	6	1	2	2	3	2	3	1	2	8		41
Jeu-jouet	1												1					2
Art ou culture en général	1				1		3				1					1		7
Sites, monuments, lieux	1				2	1			1		1							6
Arts du cirque					1													1
Création de professionnels	1				4		6		3		1	2				4		22
Création collective : Professionnels + amateurs (travailleurs)	1			1	3	1	1				1		1		2	1		12
Oeuvres des travailleurs	1					1	3					1			1			7
Production, réalisation (collectives)					1	2	5	1	3	1	3	2	4		3	6		31
Spectacle (fête)	3			1	9	3	12	2	2		5	1	3	2	5	9		57
Atelier	3				1	2	7	3	1	1	3	2	2	1	1	1	2	30
Exposition	2		1		2	3	13	2	1	3	3	1	3	1	3	3	9	50
Animation (fête)	3				4		5		1	1	2	1	1	1	1	3	4	27
Etude, enquête, recherche	5	1	1		4	1	3		2	2	4	2	1		1	1	2	30
Débat, colloque, rencontre	3		1		1		4	2		1	1	1	1	1	1	6		23
Stage, formation	3				1	3		1	1	1		1	3			3		17
Information	3	1				1	1	1	1		1	1						9
Centre documentation (+musée)	2		1			3		1				1				1		9
Centre prêt (thèque)	2				1	1	2		1	1	1	2	1			1		13
Bibliobus	1			1					1			1				3		7
Visite, voyage, excursion	1				3	1	1		1	1						3		11
Centre hébergement	1				3	1	1		1	1						3		11
Centre culturel										1		1						2

FINANCEMENTS VALEUR
NOMBRE

REGIONS	1982	1983	1984	TOTAL VALEURS	NOMBR
AQUITAINE	13.255 1	100.000 2	529.000 7	642.255	10
BOURGOGNE		100.000 1		100.000	1
BRETAGNE		60.000 1		60.000	1
CENTRE	70.000 1	70.000 1	80.000 1	220.000	3
CHAMPAGNE	30.000 1	496.000 8	413.000 5	939.000	14
FRANCHE COMTE		370.000 4	110.000 2	480.000	6
ILE DE FRANCE ET NATIONAL	1.311.250 12	992.500 14	1.823.000 22	4.126.750	48
LIMOUSIN			115.000 3	115.000	3
LORRAINE	75.000 2	320.000 3	180.000 2	575.000	7
MIDI-PYRENEES	80.000 1	125.000 2	260.000 2	465.000	5
NORD-PAS DE CALAIS	265.000 4	320.000 4	430.000 2	1.015.000	10
HAUTE-NORMANDIE	20.000 1	150.000 1	360.000 2	530.000	4
PAYS DE LOIRE	595.000 6	870.000 6	760.000 5	2.225.000	17
PICARDIE	60.000 1	185.000 2		245.000	3
POITOU CHARENTE		600.000 2		600.000	2
PROVENCE COTE D'AZUR	190.000 2	260.000 3	340.000 4	790.000	9
RHONE ALPES	240.000 6	520.650 8	914.500 10	1.675.150	24
TOTAL	VALEUR 2.949.505	5.539.150	6.314.500	14.803.155	157
	NOMBRE 38	62	67		
	MOYENNE = 78.000	= 89.000	= 94.000		

LES ETABLISSEMENTS, LES COMITES D'ENTREPRISE, LES SALARIES

LES COMITÉS D'ENTREPRISE EN FRANCE (SECTEUR PRIVÉ)

LES SALARIES

1 SALARIÉ SUR 2 DU SECTEUR PRIVÉ EST CONCERNÉ PAR LES COMITÉS D'ENTREPRISE

Ensemble actifs	≈	23.000.000
Ensemble salariés	≈	18.000.000
Salariés secteur privé	≈	13.000.000
Salariés entreprises de plus de 50 salariés	≈	6.500.000

LES ETABLISSEMENTS* (secteur privé) EN 1983

MOINS DE 4 % DES ETABLISSEMENTS REGROUPENT PRÈS DE 50 % DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

	nombre d'établissements	%	nombre de salariés	%
1 à 49 salariés	1.115.416	96,6	6.371.794	49,1
50 à 99 salariés	20.565	1,8	1.427.036	11,0
100 à 199 salariés	10.150	0,9	1.407.043	10,8
200 à 499 salariés	5.396	0,5	1.629.415	12,6
500 et + salariés	1.873	0,2	2.141.103	16,5
TOTAL	1.153.400	100	12.976.391	100

LES ELECTIONS AUX COMITES D'ETABLISSEMENT

5.000.000 DE SALARIÉS ONT ÉLU PRÈS DE 25.000 COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT

	1983	1982	Total **
Nombre d'établissements déclarés	12.064	12.769	24.833
% total d'établissements concernés	81,4	78,7	
Nombre d'élections validées	11.682	11.903	23.585
Nombre d'électeurs inscrits	2.270.578	2.677.762	4.948.340
% des suffrages exprimés (validés)	69,2	71,0	100

* En 1984, on compte 33.000 entreprises ou 42.000 établissements de plus de 50 salariés.

** Les élections aux Comités d'Établissement ont lieu tous les deux ans, mais il n'y a que 77 % des salariés concernés qui ont effectivement élu leur Comité d'Établissement.

CONVENTIONS
DE DEVELOPPEMENT CULTUREL (1983 - 1984)

PARTENAIRE FINANCIER	REGION	NOMBRE DE		FINANCEMENT		
		C.E.	Salariés	Total	part CE	part DDC
ASSOCIATION CULTURELLE C.E. PEUCEOT	FRANCHE COMTE	1	30.000	744.000	334.000	210.000
ACENER DE NANTES	PAYS DE LOIRE	50	20.000	713.500	120.100	130.000
C.E. RENAULT	PAYS DE LOIRE	1	9.000			320.000
C.C.P. ST NAZAIRE	PAYS DE LOIRE			820.970	340.970	250.000
INTER C.E. ANGERS	PAYS DE LOIRE	60	20.000	505.400	87.300	185.000
MAISON DE LA CULTURE DU HAVRE	HAUTE-NORMANDIE	14	6.000	1.092.500	150.000	300.000
C.E. RENAULT	HAUTE-NORMANDIE	1	9.600	660.000	350.000	210.000
C.E. S.N.P.E.	AQUITAINE	1	1.100	385.000	225.000	160.000
C.E. DASSAULT BREQUET	AQUITAINE	1	1.900	281.000	141.000	140.000
C.E. CHAUSSON	CHAMPAGNE ARDENNE	1	1.600			72.000
C.E. B.S.N.	CHAMPAGNE ARDENNE	1	600			276.000
C.E. ARTHUR MARTIN	CHAMPAGNE ARDENNE	1	1.600			229.000
C.E. RENAULT	ILE DE FRANCE	1	3.900	366.780		150.000
C.E. ROUSSEL UCLAF	ILE DE FRANCE	1	2.600			70.000
C.E. ALSTHOM	ILE DE FRANCE	1	1.300	92.000	30.000	40.000
C.E. RENAULT	ILE DE FRANCE	1		390.000	140.000	140.000
C.E. SNECMA	ILE DE FRANCE	1	5.000	571.800	221.800	110.000
C.E. POCLAIN	PICARDIE	1	700	195.000		105.000
C.E. RENAULT	NORD PAS DE CALAIS	1	8.600	455.000	275.000	180.000
C.E. USINOR	LORRAINE	1	6.000			260.000
C.D.A.C. BELFORT	ALSACE	14		368.600	107.900	150.000
C.E. SOLMER	PROVENCE COTE D'AZUR	1	6.200	400.000	120.000	180.000
C.E. SNIAS CHATILLON	ILE DE FRANCE	1		331.000	120.000	91.500
						3.958.500

Ministère de la Culture

DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2, rue Jean Lantier, 75001 Paris
Tél. : 233-99-84

Service
des Etudes et Recherches

mai 1985

DT/885
Marc PETIT/BB

LES PRATIQUES CULTURELLES DES TRAVAILLEURS

Points de repère pour les journées du Havre (10-12 mai 1985)

Sans faire le tour de la question (que sont les pratiques culturelles ? Ont-elles la même signification, le même contenu pour toutes les catégories sociales ?), on se propose d'énoncer ici quelques repères concernant la participation des travailleurs à un certain nombre d'activités, étudiées lors d'une enquête nationale sur les Pratiques culturelles des Français(1).

Nous ne souhaitons pas non plus proposer une définition du terme "travailleurs". Compte-tenu des classifications adoptées dans l'enquête (qui recoupent celles de l'INSEE), nous ne retiendrons ici -parce qu'elles présentent une certaine homogénéité- que les trois catégories suivantes :

- les employés
- les ouvriers qualifiés et contremaîtres (OQ)
- les ouvriers spécialisés et manoeuvres (OS)

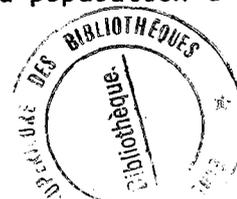
(1) Enquête menée en décembre 1981 auprès d'un échantillon national de 4 000 personnes représentatif de la population française âgée de plus de 15 ans. Voir Pratiques culturelles des Français ; description socio-démographique ; évolution 1973-1981
Paris, Dalloz, 1982

Ces populations peuvent être caractérisées par d'autres critères que leur catégorie socio-professionnelle. On constate par exemple que, par rapport à l'ensemble des actifs, les OS sont sur-représentés parmi les titulaires du CEP et ceux qui n'ont aucun diplôme, les OQ parmi les titulaires du CEP, du brevet ou du CAP, les employés parmi les titulaires du brevet ou du CAP et du baccalauréat. Ce qui n'est pas pour surprendre ; mais on note que 5% des OS et 7% des OQ sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures.

	OS	OQ	Empl.	Ensemble des actifs
aucun diplôme	29%	15%	8%	15%
CEP	31%	30%	24%	25%
BREVET-CAP	33%	47%	45%	35%
BACCALAUREAT	3%	5%	15%	13%
ETUDES SUP.	2%	2%	7%	10%
N.R.	2%	1%	1%	2%
	100%	100%	100%	100%

* * *

Lés occasions d'accès au livre, qu'il s'agisse de la possession de livres au foyer, de l'achat de livres, de l'inscription dans une bibliothèque -quelle que soit sa nature-, sont moins fréquentes pour les OQ que pour les employés et pour les OS que pour les OQ. Il n'est donc pas surprenant que la part des lecteurs, c'est-à-dire de ceux qui lisent au moins un livre par an dans chaque catégorie évolue dans le même sens ; il est à remarquer par contre que le nombre de livres lus par les seuls lecteurs de chaque catégorie est assez stable, et comparable à ceux que l'on peut relever sur l'ensemble des actifs d'une part, et sur l'ensemble de la population d'autre part.



	Employés	OQ	OS	Ensemble des actifs	Ensemble de la pop. +15
Vivent dans un foyer où l'on possède des livres dans l'affirmative, nombre de livres possédés	91% 159 L	84% 139 L	79% 89 L	85% 181 L	80% 191 L
ont acheté au moins un livre dans l'année	74%	52%	50%	61%	56%
sont inscrits dans une bibliothèque	18%	11%	8%	13%	14%
ont lu au moins un livre dans l'année en ont lu (pour les seuls lecteurs)	88% 20 L	77% 17 L	68% 18 L	78% 20 L	74% 20 L



* 9 5 7 1 3 0 D *

X